



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2024 A 19H30**

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Dans le cadre de la procédure de constitution du jury d'assises et conformément à l'article 261 du code de procédure pénale :

« Dans chaque commune, le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription »

Un arrêté préfectoral fixe le nombre de noms à tirer au sort sur la commune d'Igny. Le triple de ce nombre devra être tirés au sort.

Le logiciel métier, dont le service citoyens dispose pour la gestion de la liste électorale le permettant, il est proposé de procéder au tirage au sort par voie informatique, en temps réel et sur l'écran de la salle du conseil à l'ouverture de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2024 afin qu'il soit public.

A l'issue de ce tirage au sort, le service citoyens procédera à l'envoi d'un courrier à l'ensemble des électeurs désignés pour les informer de la procédure de la constitution du jury d'assises, des conditions de dispenses et pour leur demander de lui transmettre leur profession et l'adresse de leur résidence principale.

Suite aux réponses à ces courriers, la liste préparatoire sera transmise au Tribunal de Grande Instance d'Évry pour établissement de la liste définitive.

CIVILITE	NOM	NOM D'EPOUSE	PRENOM	N° INSCRIPTION
Mme	BINET		JULIE	862961861
M.	SAVALLE		RENAUD	317056792
Mme	DE LA PAZ	ZEIPPEN	ROSA	521661764
Mme	LE DREAU		MELISSA	183105779
M.	MESLIN		BERNARD	610438754
M.	ABDELATIF		MOHAMED	87206849
Mme	DE PERTHUIS DE LAILLEVAULT	ROMAN	AUDE	661839268
M.	VANDENABEELE		FLORIAN	615539680
M.	GLATIGNY		PIERRE	154595562
M.	LE GAL		GILBERT	699658684
Mme	RIBEIRO		HELENE	562272321
M.	SILHOL		PHILIPPE	889076265
Mme	GAVRIC		CAROLINE	719551495
M.	COUETTE		EMMANUEL	882535151
Mme	BUR		CLARA	86756735
Mme	PALET	SARRAZIN	CHRISTINE	253553476
Mme	JACOMELLI	VIAL	ISABELLE	22581975
M.	HUZOUSKI		MIKITA	634675195
M.	FRASSON		JEAN-CLAUDE	54339683
M.	LAGARDE		CHRISTOPHE	423165019
Mme	COURTY		STEPHANIE	581906947
Mme	YANG	GEORGES	WEI	72957842
Mme	GARCIA	PANATIER	RUFINA	932113806
Mme	BAAZIZ	AMARA	SARA	496475999

-- oOo --
Début de séance à 19h44
-- oOo --

Présents : M. VIGOUROUX, M. MOISON, Mme MALOIZEL, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme FENOLLAR, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, Mme PELLICER-GARCIA, M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

Absents excusés : Mme HAMON (pouvoir à M. MOISON), M. BRISSEAU (pouvoir à Mme METIVIER), M. PRIVE (pouvoir à Mme CHARPENTIER), M. JOUHANNET (pouvoir à Mme HORTAUT), Mme FRANCESETTI (pouvoir à M. TURPIN), M. BOUIN (pouvoir à Mme MALOIZEL), M. POMPA (pouvoir à M. JOUENNE).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Mme Métivier est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Rapporteur Monsieur le Maire

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2024, portent réforme aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales.

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal ayant pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement de la séance.

Il doit être soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après avoir pris en compte d'éventuelles remarques.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de :

- *Approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2023,*
- *Dire que ce procès-verbal sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville d'Igny*
- *Dire qu'un exemplaire papier est tenu à la disposition du public, en mairie.*

VOTE : unanimité

2. CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE HORS CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur Monsieur le Maire

Suite à la demande de Madame Magali BRUNO, qui est en détachement, de bénéficier d'un avancement au grade d'attaché hors classe, et qu'il n'y a pas d'opposition à faire évoluer le grade d'un agent en détachement, la commune répond favorablement à cette demande.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de créer un poste d'attaché hors classe à compter du 1^{er} avril 2024.

VOTE **Pour** : **31** M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, Mme FENOLLAR, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGHY, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA, M. POMPA.

Abstentions : **2** M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

3. CREATION D'UN EMPLOI D'INGENIEUR PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

Rapporteur Monsieur le Maire

Les bâtiments de la ville nécessitent un entretien quotidien qui est assuré en régie ou par des entreprises. Des rénovations importantes, de nouvelles constructions mais également des mesures de sécurité croissantes nécessitent de réorganiser la répartition des missions. Le pôle bâtiment sera également en charge, à compter du 1^{er} janvier 2024, de l'hygiène et de la sécurité.

La création d'un poste de responsable bâtiment est nécessaire dans l'organisation de ce pôle. Considérant les candidatures reçues, il y a lieu de créer un emploi d'ingénieur principal à temps complet à la Direction de l'Ecologie, de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques (DEAUST).

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de créer un poste au grade d'ingénieur principal à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.

VOTE **Pour** : **31** M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, Mme FENOLLAR, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA, M. POMPA.

Abstentions : **2** M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

4. CREATION D'UN EMPLOI DE CADRE DE SANTE A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur Monsieur le Maire

Les services scolaires et périscolaires ont un besoin de méthode et de soutien pour encadrer les enfants ayant des troubles du comportement. Le recrutement d'une psychomotricienne pourrait apporter une aide aux enfants et aux encadrants.

L'ouverture de ce poste nécessite la création d'un emploi de cadre de santé à la direction de l'éducation.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de créer un poste au grade de cadre de santé à temps non complet (30 h) à compter du 22 avril 2024.

VOTE **Pour** : **31** M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, Mme FENOLLAR, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA, M. POMPA.

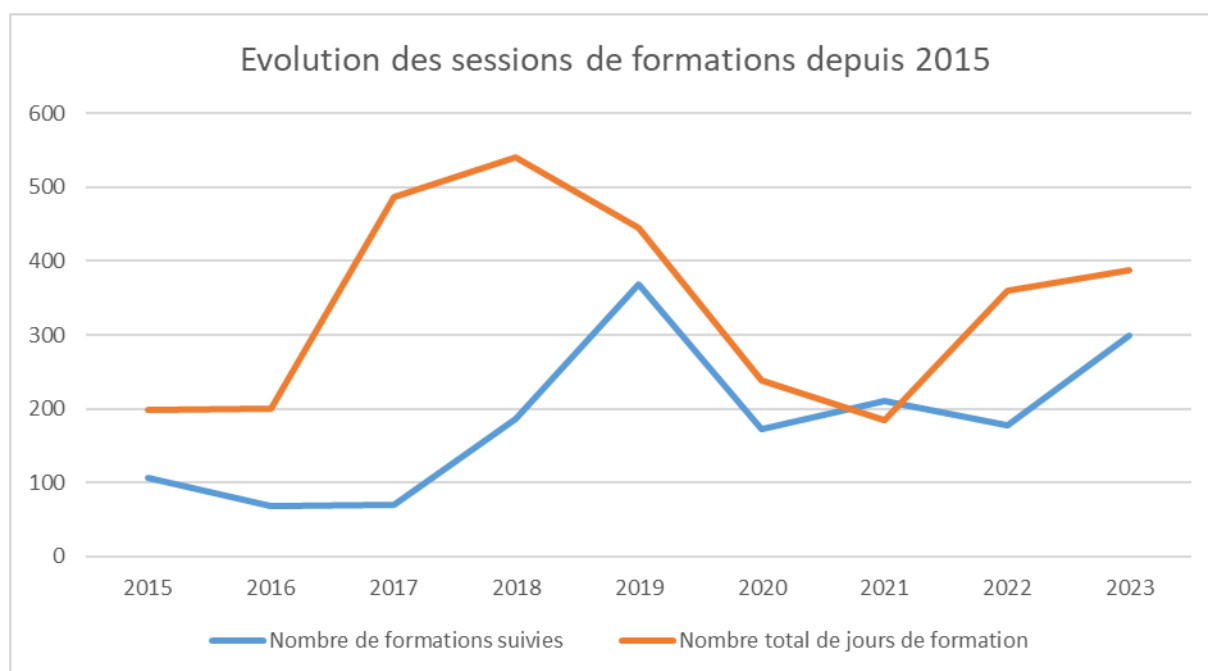
Abstentions : **2** M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

5. APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU PLAN DE FORMATION PLURIANNUEL 2022-2024

Rapporteur Monsieur le Maire

➤ Bilan sur la formation de 2015 à 2022

Année	Nombre de formations suivies	Nombre total de jours de formation	Budget Primitif	Dépense réalisée
2015	106	199	26 795,00 €	19 201,77 €
2016	68	200	27 950,00 €	4 970,42 €
2017	70	487	18 360,00 €	19 056,10 €
2018	187	540	18 390,00 €	18 660,06 €
2019	368	444,5	17 000,00 €	19 322,67 €
2020	173	238,5	21 000,00 €	12 477,68 €
2021	211	185	19 000,00 €	9 138,60 €
2022	177	360,5	20 000,00 €	16 840,91 €
2023	299	388	24 500,00 €	19 029,00 €
		Total	192 995 €	138 697,21 €
		Moyenne	21 443,89 €	15 410,80 €



Pour l'année 2023, la Ville a pu faire bénéficier les agents de 299 formations, certaines prévues en intra à l'origine sur 2023 ont été reportées sur 2024 :

- Formation réglementaire HACCP
- Langue des signes
- Egalité femmes/hommes
- Troubles musculo-squelettiques pour les Agents Territoriaux Spécialisés dans les Ecoles Maternelles (ATSEM) et les agents de la petite enfance.

➤ **Plan de formation 2022-2024**

Le plan de formation 2022-2024 a été voté, par le Conseil municipal, le 21/02/2022. Le document est disponible pour l'ensemble des agents sur le serveur VITRINE et sur l'espace personnel des agents.

La Ville maintient sa priorité de permettre au plus grand nombre d'agents de se former. Les formations de proximité sont développées avec la mise en place de sessions en intra ou en partenariat avec les communes de la CPS.

Concernant les formations en distanciel, la Ville met à disposition des agents le matériel nécessaire ainsi qu'un lieu adapté en cas de besoin.

Le plan de formation 2022-2024 reprend ces grands principes tout en proposant une offre adaptée aux besoins individuels et collectifs. La Direction Ressources maintient le suivi et l'accompagnement personnalisés des agents dans leur parcours de formation.

Le budget prévisionnel pour la formation a été évalué à 18 440 € en 2024.

Suite à la présentation en Comité Social Territorial le 5 mars 2024 et en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour du plan de formation 2022-2024.

VOTE : unanimité

6. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) DU 24 JANVIER 2024

Rapporteur Monsieur Duro

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay du 24 janvier 2024 a adopté à l'unanimité le rapport ayant pour objet :

- *La révision libre – culture – conservatoire – Chilly-Mazarin*
- *Le détail de l'impact d'attribution de compensation de fonctionnement*

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 24 janvier 2024.

VOTE : unanimité

7. ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur Monsieur Duro

Les créances éteintes correspondent à une catégorie particulière de créance irrécouvrable. En effet, la décision d'irrécouvrabilité est prise par la Commission de surendettement ou par une instance judiciaire.

L'admission en non-valeur de ces créances vise à informer le Conseil municipal de la décision d'effacement de dette de ces instances et de leur impact financier pour la collectivité.

Le montant des créances éteintes doit faire l'objet d'un mandat à l'article 6542.

Pour 2024, le montant des dépenses irrécouvrables au motif de créances éteintes s'élève à 2 782,09 €.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de :

- Acter le montant des créances éteintes pour le montant de 2 782,09 €
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à apurer ces créances par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

VOTE : unanimité

8. COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET VILLE

Rapporteur Monsieur Duro

Le Compte de Gestion de la Ville est établi par la Trésorerie de Palaiseau. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes du budget Ville et doit être en concordance avec le Compte Administratif hors reste à réaliser 2023/2024.

Le Compte de Gestion 2023 du Trésorier de Palaiseau est en tout point conforme au Compte Administratif 2023 et présente un résultat 2023 de 1 843 825,13 € et un résultat cumulé de 1 300 334,14 €.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
RECETTES			
Titres émis en 2023	19 352 687,28 €	8 831 209,22 €	28 183 896,50 €
Résultat reporté 2022	277 483,31 €	- €	277 483,31 €
TOTAL	19 630 170,59 €	8 831 209,22 €	28 461 379,81 €
DEPENSES			
Mandats émis en 2023	18 855 491,36 €	7 484 580,01 €	26 340 071,37 €
Résultat reporté 2022	- €	820 974,30 €	820 974,30 €
TOTAL	18 855 491,36 €	8 305 554,31 €	27 161 045,67 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023			
Recettes	- €	2 499 672,00 €	2 499 672,00 €
Dépenses	- €	3 411 997,87 €	3 411 997,87 €
Solde des restes à réaliser	- €	- 912 325,87 €	- 912 325,87 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	497 195,92 €	1 346 629,21 €	1 843 825, 13 €
RESULTAT CUMULE	774 679,23 €	525 654,91 €	1 300 334,14 €

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du compte de gestion 2023 du budget principal de la ville et de donner quitus à Madame Le Comptable Public de Palaiseau pour sa gestion de l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE A L'UNANIMITE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET DE LA VILLE.

--- oOo ---

Monsieur Le Maire quitte la séance à 19h58 et donne la Présidence à Monsieur Duro, 8^{ème} Maire-Adjoint.

-- oOo ---

9. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET VILLE

Rapporteur Monsieur Duro

Après prise en compte des Restes à réaliser 2023/2024, le Compte Administratif 2023 du budget Ville fait apparaître un résultat de clôture positif de 388 008,27 € décomposé comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Reste à réaliser	Total
Dépenses	18 855 491,36 €	8 305 554,31 €	3 411 997,87 €	30 573 043,54 €
Recettes	19 630 170,59 €	8 831 209,22 €	2 499 672,00 €	30 961 051,81 €
Solde	774 679,23 €	525 654,91 €	- 912 325,87 €	388 008,27 €

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2023 du budget Ville et de donner quitus à Monsieur le Maire, Francisque VIGOUROUX, pour sa gestion de l'exercice 2023.

VOTE Pour : 32 Mme HAMON, M. MOISON, Mme FENOLLAR, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA, M. POMPA, M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

Ne prend pas part au vote : 1 M. VIGOUROUX.

--- oOo ---

Monsieur Le Maire reprend la séance à 18h59.

-- oOo ---

10. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET VILLE

Rapporteur Monsieur Duro

La règle d'affectation du résultat de l'instruction budgétaire M57 impose que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement N-1 couvre le besoin de financement de la section d'investissement cumulé N-1, y compris le solde des restes à réaliser, lors de la reprise des résultats N-1 en année N.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement y compris les Restes à Réaliser	Total des sections
Dépenses	18 847 473,50 €	11 717 552,18 €	30 565 025,68 €
Recettes	19 630 170,68 €	11 330 881,22 €	30 961 051,90 €
Excédent / Besoin de financement	782 697,18 €	- 386 670,96 €	396 026,22 €

L'excédent de la section de fonctionnement cumulé se monte à 782 697,18€.

Le résultat cumulé 2023 de la section d'investissement présente un besoin de financement de 386 670,96 € en tenant compte du solde des Restes à Réaliser 2023-2024.

Il y a donc obligation d'affecter les 386 670,96 € de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Le besoin d'investissement pour 2024 étant très élevé au regard des projets à réaliser et que le résultat cumulé est supérieur au besoin de financement des 386 670,96€, le compte 1068 sera alimenté à hauteur de 700 000,00 € pour diminuer l'emprunt.

Il conviendra d'inscrire au Budget Primitif 2024 un montant de 700 000,00 € à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, il est proposé au Conseil municipal de reprendre au budget primitif 2024 du budget Ville :

- ✓ L'affectation au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de l'excédent de fonctionnement 2023 pour un montant de 700 000,00 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement cumulé 2023, y compris le solde des Restes à Réaliser 2023-2024,
- ✓ Le résultat d'investissement (résultat d'exécution hors RAR 2023) d'un montant de 525 645,91 € en recettes au chapitre 001 « résultat d'investissement reporté ».
- ✓ Le résultat de fonctionnement non affecté à la couverture du besoin financement de la section d'investissement, est à inscrire au chapitre 002 « résultat reporté en fonctionnement » soit un montant de 74 679,23 €.

Le solde des RAR 2023 de – 912 325,87 € sera réintégré lors du vote du budget 2024.

VOTE : unanimité

11. BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET VILLE

Rapporteur Monsieur Duro

Le Budget Primitif 2024, avec reprise des résultats et des restes à réaliser, se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 138 452,67
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 717 893,00
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	527 733,45
042	- OPERATIONS D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTION	1 850 000,00
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 026 865,02
66	- CHARGES FINANCIERES	266 800,00
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	10 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 539 744,14
RECETTES		
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	74 679,23
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	76 700,00
042	- OPERATIONS D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTION	600 000,00
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 665 564,73
73	- IMPOTS ET TAXES	12 169 325,00
74	- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 350 800,00
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	601 675,18
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		17 539 744,14
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	- OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	600 000,00
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	2 059 372,01
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 040 332,00
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 044 031,64
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	1 232 772,10
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 994 749,32
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	6 769 945,93
26	- PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	6 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		16 747 203,00
RECETTES		
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	525 654,91
024	- PRODUITS DES CESSIONS	1 356 254,33
040	- OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 850 000,00
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	2 059 372,01
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	981 150,00
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 219 384,20
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 755 387,55
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		16 747 203,00

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de :

- Approuver le Budget Primitif 2024 du budget ville,
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Monsieur Korchia

Je vous remercie pour cet exposé complet et intéressant. J'ai quand même quelques regrets. Le premier est : pourquoi n'avez-vous pas présenté ce budget en commission comme vous venez de le faire ? C'est dommage car nous aurions pu en parler sur le fond.

Mon deuxième regret est sur le fait que j'ai posé quelques questions en commission pour lesquelles j'ai eu certaines réponses en direct et, pour d'autres, pas du tout, puisque nous n'avons pas eu le compte-rendu de la Commission Ressources et Sécurité. C'est dommage. Du coup, je vais être obligé de les reposer.

Maintenant, j'apprécie votre exposé, vos commentaires et le fait que vous reconnaissiez que c'est un budget un peu extraordinaire et sortant du commun.

J'ai regardé les choses « poste par poste ». Pour commencer, les dépenses de fonctionnement sont, effectivement, en hausse par rapport aux décisions modificatives de façon relativement importante puisque nous sommes à 6% de plus que l'année dernière. Ce n'est pas non plus extraordinaire. Par contre, il y a des choses un peu inégales.

Comme vous l'avez dit, le chapitre 11 est en forte augmentation (20%) avec des lignes que nous comprenons très bien et d'autres moins. En commission, j'avais demandé à quoi correspondait la ligne 60 42. Elle est certainement justifiée mais l'intitulé n'était pas suffisamment précis. Elle augmente quand même de quatre cents mille euros soit 40% de plus par rapport au budget modificatif : il serait donc intéressant de voir pourquoi.

Dans les lignes augmentant beaucoup - et nous nous demandons pourquoi - il y a les contrats de prestations de services : la ligne 611.

Il y a toujours la ligne « Autres » représentant la location de la cantine provisoire. Cela nous rappelle qu'elle nous coûte vraiment très chère.

J'ai noté des choses m'attristant un petit peu comme celle de la maintenance. Son budget est en baisse. Celui des assurances multirisques est également en baisse. Pourquoi ? En tout cas, la maintenance a été une partie de ma carrière. A chaque fois que j'avais des clients qui baissaient ce budget, ce n'était jamais un bon signe. Donc, cela mérite peut-être une explication.

Ensuite, pour deux lignes, nous sommes peut-être sur le symbolique parce que ce ne sont pas des sommes extraordinaires mais, parfois, les symboliques sont importantes. Il s'agit du budget « fêtes et cérémonies » qui augmente quand même de 27% et le budget « voyages et déplacements en missions » qui augmente aussi de 40%. Ce ne sont pas de grosses sommes mais, à mon sens, la symbolique n'est quand même pas là.

La dernière ligne 62 88 s'appelle « Autres » : je me demande toujours de quoi il s'agit. Il y a certainement une réponse logique mais j'aimerais bien savoir ce qu'il y a dedans parce que c'est quand même une ligne à cent cinquante mille euros. Ce n'est pas tout à fait rien.

En ce qui concerne les charges de personnel, vous l'avez dit, nous sommes en augmentation de 7% avec la reprise de la voirie, et donc des agents pour lesquels c'est certainement tout à fait justifié, et cela ne paraît pas poser de gros problèmes.

De la même façon, vous avez mis un point sur les charges financières en forte hausse. Je suis tout à fait d'accord. La seule chose est que je me demande ce que ce sera en 2025 puisque nous risquons d'avoir un pic avec les emprunts qui vont être faits.

Ce qui me gêne toujours dans ce budget, c'est qu'il est contraint. Du fait, nous limitons beaucoup les associations, voire nous les diminuons à euros constants. Et pour celles employant des salariés comme le foot, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), le tennis et le judo, cela devient assez problématique parce qu'il faut bien augmenter de temps en temps les entraîneurs diplômés. Si nous ne les payons pas correctement, nous ne les gardons pas. Cela pose des problèmes et nous sommes obligés d'avoir des entraîneurs avec des diplômes moins performants.

Pour revenir au chapitre investissement, vous avez dit l'essentiel. J'ai juste un petit regret de cohérence : entre la délibération relative au budget et la suivante, nous n'avons pas les mêmes chiffres sur l'impôt foncier. Ce budget d'investissement, comme vous l'avez dit, est très important : seize millions sept cents mille euros. Il est beaucoup plus fort que la Décision Modificative (DM) 2023 et beaucoup plus important que les prévisions annoncées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Mais cela se justifie certainement par le fait, comme vous l'avez dit, que nous arrivons à un moment où tous les projets arrivent à maturité et fonctionnent bien.

Dans les recettes, vous votez des subventions importantes : cinq millions deux cents mille euros. Des questions me viennent alors : ces subventions sont-elles acquises ? Sommes-nous sûrs de les avoir ? Comment ferons-nous si nous n'avons pas la totalité ? Car il y a toujours une petite part d'aléas.

Evidemment, le niveau de l'emprunt me gêne également : quatre millions sept cent cinquante mille euros. Nous pouvons rappeler ce qui a été dit dans le ROB : la moyenne empruntée sur les cinq dernières années était d'un million cinq cents mille euros. Donc, là, nous multiplions par trois. C'est quand même important. Je me pose plusieurs questions. La première est « Avec ce niveau d'emprunt et afin de le valider, avez-vous fait des simulations d'évolution du ratio de désendettement ? ». Je pense que vous l'avez fait, et donc, vous allez me donner les résultats rassurants facilement.

La deuxième est « Aviez-vous prévu ce pic de dépenses dans votre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) que nous n'avons jamais vu et dont nous ne savons pas s'il existe ? Etait-ce prévisible ou est-ce que cela arrive comme ça ? ». Comme nous n'avons pas les documents, nous ne pouvons pas le savoir.

La dernière question est « Avez-vous envisagé de décaler, de surseoir certains investissements non urgents pour lisser un peu la dépense et éviter ce choc ? ».

Ce sont des questions importantes pour lesquelles j'attends vos réponses. Je vous remercie.

Monsieur Duro

Sur la section de fonctionnement, je vous retransiterai les réponses aux questions posées en commission que je n'ai peut-être pas fait suivre et j'en suis désolé.

Effectivement, le 011 augmente mais, principalement, sur les charges de voirie. Ce n'est pas une augmentation généralisée du reste. Au contraire, nous avons contraint l'ensemble des services à rester dans une voilure exacte pour pouvoir impacter la voirie. Et comme nous savons que l'Attribution de Compensation (AC) a diminué, nous savons que le 011 a augmenté et que le 014 a diminué. Donc, il y a un équilibre de vases communicants en section de fonctionnement. Il n'y a donc pas de problématique.

Pour revenir à l'investissement, évidemment que oui, toutes les subventions sont acquises puisque la Chambre Régionale des Comptes (CRC), qui nous a contrôlés il y a quelques années, rappelait que nous ne pouvons pas inscrire des subventions tant que les dossiers ne sont pas déposés. Donc, nous sommes quasi certains des subventions que nous avons inscrites. À ceci près, qu'il pourrait y avoir des montants qui ne soient pas tout à fait les mêmes, auquel cas, nous les diminuerions. En tout cas, forcément, des dossiers ont été déposés. Nous savons qu'il y a des contrats avec le Département et la Région. Nous savons un certain nombre de choses et nous avons cadré. Nous ne pouvons pas inscrire comme ça de manière aléatoire. Ce serait une catastrophe et une gestion très approximative du budget d'une collectivité.

Évidemment, il y a un PPI. Évidemment, nous savions et nous avons déjà décalé un certain nombre de projets. Nous savions que 2024 serait une année forte. Et nous savons que la dette a une maturité qui restera en dessous des dix ans. Elle oscillera entre cinq et sept ans et demi maximum. Nous pouvons monter jusqu'à dix ans mais nous monterons jusqu'à sept et demi. Nous réfléchissons à une stratégie pour 2025. Nous avons acheté un certain nombre de biens. Nous avons des projets que nous pourrions vendre et qui nous permettraient de rembourser par anticipation. Donc, tout ça a été bien réfléchi.

Nous savons que l'année 2024 est une année importante mais qu'elle se stabilisera en 2025 par un certain nombre de recettes de sessions qui viendra pacifier tout ça. Et nous savons aussi très bien que 2026 sera une année où le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sera très important. Évidemment, nous travaillons avec un cabinet qui s'appelle Finances Actives. Ils ont fait un très gros travail auquel nous avons participé. Évidemment, nous avons plusieurs scénarii. Notre scénario a été validé. Comme vous, nous sommes des gens sérieux et nous ne prendrons pas le moindre risque parce que, nous sommes là aujourd'hui, mais demain, d'autres seront à notre place. Notre objectif, pour ceux qui viendront après nous, est qu'ils puissent gérer cette collectivité dans de bonnes conditions. Simplement cette année, effectivement, il y a des dépenses importantes pour lesquelles il y a un cap important à passer. Mais je vous le redis, lorsque nous avons inscrit quatre millions sept cents mille euros, nous ne les ferons pas. Nous avons quand même espoir que les taux du marché se détendent à 3,5% l'année prochaine et, probablement, redeviennent un peu plus raisonnables les années suivantes. Ils ne reviendront jamais à ce qu'ils étaient. En général, la maturité des dettes se stabilisera à 3 ou 3,5%. Ce sera déjà pas mal. En tout cas, aujourd'hui, on est à 4,5%. C'est quand même très important. Voilà les réponses que je peux vous apporter.

L'administration vous transférera les réponses à vos questions de fonctionnement.

Quant à la présentation budgétaire, effectivement, j'ai préféré la réserver au Conseil municipal parce que, finalement, elle nous concerne tous, en direct. J'aurais pu la faire en commission mais, la refaire ensuite en Conseil municipal aurait été de la redite. Je pense que l'ensemble des conseillers ou des maires-adjoints doivent prendre connaissance de la composition et de l'importance du budget que nous nous apprêtons à voter. Mais, peut-être que l'année prochaine, je le ferai aussi en commission, si vous le souhaitez. Il n'y a pas de problématique.

Monsieur le Maire

Je voudrais d'abord, à mon tour, saluer le travail réalisé, depuis, finalement, plusieurs mois. En général, le travail budgétaire démarre à la fin de l'été, en pente douce, pour ensuite, aboutir à la présentation et au vote au mois de mars. Donc, c'est travail important des services. Vous remercieriez Isabelle et la nouvelle directrice financière.

Monsieur Frédéric Duro, je vous remercie énormément pour votre implication alors que vous êtes en convalescence. Vous n'avez rien lâché. Alors, vraiment, je voulais vous dire « Merci beaucoup ». Nous avons la chance d'avoir un élu à la fois compétent et impliqué. Il est vrai nous avons eu, entre nous, des petits moments d'échange sur la construction de ce budget historique. Il a fallu que nous parlions tous les deux. Et je vous rassure : ce n'est pas l'avant-dernier ou le dernier budget que vous aurez à traiter. Les prochains ne seront pas à quinze millions d'investissement, évidemment. C'est le premier élément.

Deuxième élément, merci Monsieur Jean-Léonce Korchia pour vos différentes remarques. Je salue le fait que vous ne remettiez pas en cause le fond de ce budget, la stratégie de nos investissements car c'est cela qui compte. D'ailleurs, vous l'aviez un petit peu dit au moment du ROB où, je crois, vous aviez aussi salué le haut niveau d'investissement pour rénover nos équipements publics ou pour en construire de nouveaux. C'est bien que nous puissions nous retrouver sur ce point-là. Ensuite, les différentes questions que vous avez posées sont parfaitement légitimes. C'est normal qu'il puisse y avoir des réponses.

Je voudrais dire un mot sur le plan national, même si, ici, nous sommes mobilisés sur les affaires de la commune. Mais, le budget public, que nous votons, n'est pas sur une île. Il y a forcément des impacts que font peser les décisions nationales sur nos finances publiques aujourd'hui et demain. Les annonces récentes du Gouvernement me paraissent extrêmement inquiétantes puisqu'il a laissé fuiter qu'il pourrait y avoir des coups de rabet sur les budgets des collectivités locales. Donc, aujourd'hui,

plusieurs sujets sont à l'étude, y compris le fait de revenir, peut-être, sur les fameux contrats de Cahors consistant à signer des contrats entre les Préfets et les plus grosses collectivités pour encadrer les dépenses de ces dernières. Cela revient un petit peu dans les discussions internes dans les cabinets ministériels. Ce serait, évidemment, une catastrophe. Sur le fond, je suis totalement en désaccord sur la logique intellectuelle du Gouvernement puisque les collectivités pèsent très peu dans le déficit public : cela représente environ 10% pour une raison simple puisque nous sommes astreints à la règle d'or de l'équilibre de nos budgets. Il serait donc totalement malhonnête de venir encore piocher dans les budgets des communes qui assurent des missions de services publics. Il faut quand même le rappeler. Je ferme la parenthèse sur le niveau national mais il faudra forcément se battre sur le sujet dans les mois à venir.

Ça veut dire aussi que, du coup, notre stratégie est double. Elle est d'assurer le meilleur service public vis-à-vis des Ignissois répondant et évoluant selon les besoins et aussi, ensuite, de conduire les investissements nécessaires dictés par un double objectif. D'une part, celui de respecter le programme municipal pour lequel nous avons été élus. C'est important. Nous avons écrit des choses très précises dans le programme municipal en 2020 et nous devons les tenir, en tout cas, pour les principales, et c'est en bonne voie. Ensuite, c'est notre rôle de veiller à ce que la commune puisse faire bénéficier les Ignissois des équipements les plus corrects, voire modernes ou réaménagés ou rénovés quand cela est nécessaire.

Ensuite, Monsieur Jean-Léonce Korchia, je crois que vous aviez indiqué que dans les grandes orientations présentées dans le ROB, vous ne perceviez pas, finalement, les priorités. En fait, beaucoup de choses avaient été mises sur la table. Là, pour le coup, nous avons des aspects beaucoup plus précis avec le vote du budget. Donc, nous percevons davantage les priorités et je les rappelle. Pour le coup, je fais de l'agrégat du budget de fonctionnement et du budget d'investissement.

La première priorité est, d'abord, tout le secteur concernant le pôle enfance et jeunesse, au sens large. Il y a aussi un fort volume d'investissement prévu cette année avec la poursuite des projets. Des efforts sont également faits sur le plan des Ressources Humaines (RH) et sur les travaux réalisés dans les écoles. Nous avons un certain nombre de sujets qui seront finalisés comme, par exemple, la fin du programme d'installation des vidéoprojecteurs interactifs dans les classes. Différents sujets, comme celui-ci, sont en cours. Donc, le pôle enfance et jeunesse reste prioritaire.

La deuxième est le sujet concernant le cadre de vie comme, notamment, la désimperméabilisation de la cour de l'école Jean-Baptiste Corot. Nous avons tout le travail de poursuite de la rénovation de la voirie, l'achat massif de végétaux, le fait de débitumer ou débétoniser un certain nombre d'espaces publics. Ça coûte un petit peu cher : il faut le reconnaître. Et, bien sûr, dans tout le travail lié au cadre de vie et à la nouvelle organisation de l'espace public, nous avons également le changement de modèle avec la reprise de la compétence voirie.

La troisième priorité, générant aussi des efforts d'investissement importants cette année, est tout ce qui concerne la dynamique de la ville. Nous continuons à soutenir fortement les associations de la commune. Il n'y a pas de baisse globale des subventions auprès des associations. Il y a même plutôt une légère augmentation. D'ailleurs, vous en avez discuté en commission. Nous prévoyons l'organisation d'un nouvel évènement sportif en octobre. Nous envisageons de continuer à acheter des murs de commerces, et un, en particulier, que nous prévoyons dans notre budget. Voilà les trois gros sujets qui, aujourd'hui, attirent notre attention. Nous avons également prévu des travaux d'aménagement sur la future crêperie sur la place de la Ferme. Je ne vais pas tout égrener parce que, forcément, quatorze millions, c'est beaucoup.

Ensuite, effectivement, Monsieur Jean-Léonce Korchia, vous posez une bonne question. Nous y arrivons avec tous les éléments expliqués par Monsieur Frédéric Duro : l'autofinancement, une capacité encore à emprunter sans sortir des huit-dix ans d'annuités qui sont les limites données, en général, aux

collectivités locales pour des raisons de prudence et c'est normal. Le troisième volet des recettes est, bien sûr, les subventions publiques que nous allons chercher avec hargne. Il y a celles inscrites dans le droit commun, c'est-à-dire, si nous répondons aux critères, nous en bénéficions automatiquement auprès, notamment, du Département ou d'autres. Ensuite, il y a les subventions que nous allons chercher et que nous sollicitons. Nous regardons tout ce qui traîne. Nous ne sollicitons pas beaucoup en fonctionnement, sauf dans un certain nombre d'appels à projets dans l'escarcelle de Madame Marie-Laure Maloizel ou le pôle seniors, notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Mais, sur l'investissement, il y a encore de l'argent à aller chercher et, effectivement, j'estime que cela fait partie de mon rôle d'aller quémander, parce que, si nous ne le faisons pas, ces subventions iront à d'autres. Effectivement, il peut y avoir des modifications. Monsieur Jean-Léonce Korchia, vous avez posé légitimement la question. Nous pouvons avoir un niveau de subvention sur un certain nombre de sujets qui, finalement, ne correspond pas exactement à nos prévisions. Dans ce cas-là, clairement, nous devons retarder, décaler, voire un petit peu réduire certains volumes. D'ailleurs, le premier qui a été décalé, il y a quelques mois, est sur la partie bâtementaire des Bois Brûlés. Aujourd'hui, nous nous concentrons sur le terrain synthétique, le drainage du terrain d'honneur. Mais, pour la partie bâtementaire, nous estimons aujourd'hui ne pas avoir suffisamment le volume de subventions nécessaires pour la démarrer. Donc, nous décalons sur 2027. En revanche, je reviens sur les annonces gouvernementales. Nous aurons besoin de beaucoup d'argent de l'État pour le projet des Bois Brûlés et, globalement, sur les quinze ans à venir, sur le sujet concernant la rénovation énergétique des bâtiments. C'est ce qui m'inquiète le plus. Les gros bâtiments comprennent les écoles et les gymnases – hormis Charles Perrault puisque ça a été fait. Nous avons quand même du travail sur les écoles, particulièrement. Nous avons aussi la loi qui nous contraint parce que c'est son rôle, mais, en réalité, je trouve que c'est une loi allant plutôt dans le bon sens parce qu'on peut être ambitieux sur le plan écologique mais, parfois, c'est aussi bien que la loi donne des coups de butoir un peu fort. En revanche, à Igny - mais toutes les communes font le même constat - nous n'arriverons pas à investir sur nos bâtiments si nous n'avons pas un coup de pouce important de l'Etat. C'est un vrai sujet. Ça va être un sujet de bataille extrêmement important avec le Gouvernement - ou les Gouvernements successifs - dans les années à venir. Il y a une bataille collective à mener toutes communes et toutes obédiences politiques différentes.

Sur le PPI, je vous confirme, qu'effectivement, nous en avons un. Il est super. Nous avons un beau document qui est notre base de travail interne. Mais, forcément, politiquement, nous estimons que nous n'avons pas à le partager puisque c'est notre document stratégique nous permettant d'avancer avec méthode. Mais c'est aussi un document vivant et qui change. Régulièrement, nous avons de nouvelles versions. Par exemple, lorsque nous décidons, par prudence, de décaler la partie bâtementaire des Bois Brûlés, cela modifie forcément le PPI. Parfois, des volets de subventions arrivent et d'autres sont un petit peu modifiés. Mais, en tout cas, je vous confirme qu'aujourd'hui toutes nos projections sont fidèles, globalement, dans les grandes masses, au PPI actuel.

Dernier point, si les communes veulent continuer, dans les années à venir, à pouvoir faire vivre leurs services et leurs équipements associés - je pense que c'est maintenant qu'elles doivent absolument investir. A Igny, nos projets sont à maturité et nous avons un volume important. Il reste un dernier tiers de mandat pour tout le monde mais je pense que les communes doivent absolument investir maintenant parce que je pense que nous ne pourrons plus le faire dans les années à venir ou, en tout cas, plus dans les mêmes dynamiques. Il n'est pas interdit de penser que, demain, la taxe foncière soit supprimée. La taxe d'habitation l'a été : c'est une erreur politique. Demain, il n'est pas impossible que la taxe foncière le soit également. Il est possible que les recettes fiscales, dont les recettes dynamiques des collectivités, disparaissent. Nous aurons des recettes financières. Simplement, elles proviendront des produits des services qui correspondent au chapitre 70 sur les recettes de fonctionnement. Si

demain les recettes fiscales dynamiques disparaissent, nous ne pourrions plus investir ou, en tout cas, plus dans les mêmes proportions. Cela veut dire qu'il faut que nous ayons aussi une stratégie patrimoniale la plus intelligente possible. Nous achetons des murs de commerces. Nous nous disons que nous pourrions aussi en revendre. Donc, nous étudions cela avec beaucoup d'attention mais, il est vrai que, cette année particulièrement avec la crise immobilière qui continue à avancer, les choses ne sont pas très simples. Ce n'est pas forcément le moment de revendre cette année. Il faudra vendre l'appartement de la Vieille Vigne. Mais faut-il le faire rapidement ou pas ? Car les prix actuels sont plus bas.

VOTE **Pour** : **31** M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, Mme FENOLLAR, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA, M. POMPA.

Contre : **2** M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

12. TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2024

Rapporteur Monsieur Duro

La fixation des taux des taxes directes locales doit faire l'objet d'une délibération particulière lors du vote du budget de chaque exercice.

Le vote du Budget Primitif 2024 étant antérieur à la transmission par les services préfectoraux de l'état 1259 COM relatif à la fiscalité directe locale, l'évaluation de la fiscalité directe se base sur une augmentation prenant en compte la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de 3,9 % (votée en Loi de Finances pour 2024).

La municipalité ayant décidé de maintenir les taux de fiscalité 2023 sur 2024, le produit attendu peut se décomposer comme suit :

TAXE	BASES 2023	BASES 2024	TAUX 2023	Taux 2024	PRODUIT 2023	PRODUIT 2024
TFB	18 028 228	19 164 000	43,74%	43,74%	7 885 547	8 382 334
TFNB	37 697	38 100	110,05%	110,05%	41 486	41 929
TH	768 280	648 400	16,71%	16,71%	128 380	108 348
TOTAL	18 834 205	19 850 500			8 055 413	8 532 611

Depuis 2014, les taux d'imposition sur les taxes directes locales n'ont pas évolué. Le produit fiscal a augmenté du fait de l'augmentation réglementaire et physique des bases.

Selon les projections effectuées à ce jour :

- *La taxe d'habitation sur les résidences secondaires apporterait une recette de 108 348 €.*
- *Le coefficient correcteur serait de 1,121718 soit 1 022 121 € ce qui porterait un produit de fiscalité directe locale de 9 554 732 € au total pour 2024.*

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'application de ces taux.

VOTE : unanimité

13. SOLDE DE LA SUBVENTIONS AVONSU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR 2024

Rapporteur Monsieur Duro

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale n'étant pas finalisé en février 2024, il a été décidé d'accorder un acompte de la subvention afin que le Centre Communal d'Action Sociale puisse subvenir aux dépenses de début d'année.

Par conséquent, le Conseil municipal a voté une subvention au CCAS d'un montant de 70 000,00 € par délibération du 8 février 2024.

Aujourd'hui, les résultats de l'exercice 2023 sont connus à travers le compte de gestion et le compte administratif.

La subvention du CCAS pour 2024 s'élève à 227 525,23 €. Par conséquent, il est nécessaire d'accorder le solde de la subvention pour un montant de 157 525,23 €.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024 et en Commission Enfance et Solidarités le 12 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de la subvention au CCAS pour 2024.

VOTE : unanimité

14. SOLDE DE LA SUBVENTIONS AVONS LA CAISSE DES ECOLES (CDE) POUR 2024

Rapporteur Monsieur Duro

Le budget de la Caisse des Ecoles n'étant pas finalisé en février 2024, il a été décidé d'accorder un acompte de la subvention afin que la Caisse des Ecoles puisse subvenir aux dépenses de début d'année.

Par conséquent, le Conseil municipal a voté une subvention au CDE d'un montant de 18 000,00 € par délibération du 8 février 2024.

Aujourd'hui, les résultats de l'exercice 2023 sont connus à travers le compte de gestion et le compte administratif.

La subvention de la Caisse des Ecoles pour 2024 s'élève à 54 804,70 €. Par conséquent, il est nécessaire d'accorder le solde de la subvention pour un montant de 36 804,70 €.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024 et en Commission Enfance et Solidarités le 12 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de la subvention à la CDE pour 2024.

VOTE : unanimité

15. SOLDE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Rapporteur Monsieur Duro

Suite à la réception des dossiers de demandes de subventions associatives 2024 et après étude de ces dossiers, il est proposé la répartition suivante :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Versement 2023	Montant demandé 2024	Versement acompte 2024 CM 08/02/2024	Proposition subventions 2024 CM 28/03/2024	Total subventions 2024
MJC salaires Animateur + secrétaire	116 000,00 €	120 000,00 €	58 000,00 €	58 000,00 €	116 000,00 €
MJC Fonctionnement					
MJC subv anim été adolescents					
MJC subv poste emploi tremplin (2ème animateur)					
Football Club d'Igny	35 890,00 €	40 000,00 €	17 945,00 €	17 055,00 €	35 000,00 €
Tennis Club d'Igny	17 460,00 €	18 000,00 €	8 730,00 €	9 070,00 €	17 800,00 €
Club sportif d'Igny Basket Ball	17 460,00 €	48 000,00 €		17 460,00 €	17 460,00 €
Gymnastique sportive Igny Gym	17 000,00 €	23 000,00 €	8 500,00 €	8 900,00 €	17 400,00 €
Amicale du Personnel d'Igny	13 500,00 €	14 000,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	13 500,00 €
Comité d'Animation d'Igny	12 500,00 €	12 500,00 €		12 500,00 €	12 500,00 €
Gymnastique volontaire Igny	11 640,00 €	12 000,00 €	5 820,00 €	5 820,00 €	11 640,00 €
Association Pongiste Ignissoise / Igny TT	9 000,00 €	17 000,00 €	4 500,00 €	5 500,00 €	10 000,00 €
E.I.V.H.B Hand Ball	9 700,00 €	11 000,00 €		9 700,00 €	9 700,00 €
BD'ESSONNE	8 500,00 €	8 500,00 €		8 500,00 €	8 500,00 €
Judo Club d'Igny	7 760,00 €	8 500,00 €	3 880,00 €	3 880,00 €	7 760,00 €
L'Etape	5 000,00 €	7 500,00 €		7 000,00 €	7 000,00 €
Le submersible	0,00 €	9 770,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
Tandem Dance	3 980,00 €	5 000,00 €		4 100,00 €	4 100,00 €
A.F.S.I. (Futsal)	2 500,00 €	11 000,00 €		3 200,00 €	3 200,00 €
Rock'Igny	3 000,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
Igny Atout Danse	2 700,00 €	2 700,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	2 700,00 €
MAI (Maison des Associations d'Igny)	1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
Bergerie en ville	0,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
La Baroquerie du Val de Bièvre	0,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
Club Cycliste Igny Palaiseau	1 460,00 €	2 000,00 €		1 460,00 €	1 460,00 €
Cap running	1 200,00 €	1 200,00 €		1 300,00 €	1 300,00 €
Igny Pétanque	1 160,00 €	1 200,00 €		1 200,00 €	1 200,00 €
Association Sportive du collège	1 091,00 €	1 091,00 €		1 091,00 €	1 091,00 €
Secours Catholique	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
Opération Nounours	800,00 €	900,00 €		800,00 €	800,00 €
UNRPA section d'Igny	500,00 €	800,00 €		800,00 €	800,00 €
Commune Libre du Pileu	780,00 €	1 000,00 €		780,00 €	780,00 €
Restaurants du cœur	700,00 €	1 000,00 €		700,00 €	700,00 €
Secours Populaire Français	600,00 €	600,00 €		600,00 €	600,00 €
Alphabet Igny	450,00 €	1 000,00 €		600,00 €	600,00 €
Amis des Jardins d'Igny	500,00 €	500,00 €		500,00 €	500,00 €
Essonne Accueil : OPPELIA	500,00 €	1 500,00 €		500,00 €	500,00 €
U.N.C./AFN Igny-Vauhallan	436,00 €	500,00 €		440,00 €	440,00 €
A.R.A.C.	436,00 €	440,00 €		440,00 €	440,00 €
Paroles de Femmes - Le relais	400,00 €	2 600,00 €		400,00 €	400,00 €
ADAPEI 91 (Asso. Parents Enfants Inadaptés)	400,00 €	450,00 €		400,00 €	400,00 €
Croix Rouge	400,00 €	500,00 €		400,00 €	400,00 €
Jardin des p'tits loups	400,00 €	800,00 €		400,00 €	400,00 €
Les Maraudeurs du Bonheur	350,00 €	3 200,00 €		350,00 €	350,00 €
PEEP du collège	300,00 €	450,00 €		300,00 €	300,00 €
ARCAME	0,00 €	300,00 €		300,00 €	300,00 €

FCPE Igny Collège	0,00 €	300,00 €		300,00 €	300,00 €
La haie magique	0,00 €	750,00 €		250,00 €	250,00 €
Vie Libre	200,00 €	200,00 €		200,00 €	200,00 €
APE Joliot Curie	500,00 €	800,00 €		150,00 €	150,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers Massy-Igny	200,00 €	non précisé		150,00 €	150,00 €
PEEP	150,00 €	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Vestiaire d'Igny	0,00 €	800,00 €		250,00 €	250,00 €
FCPE Igny Ecoles	0,00 €	150,00 €		150,00 €	150,00 €
APPEL - LA SALLE	0,00 €	600,00 €		150,00 €	150,00 €
Protection Civile de l'Essonne	0,00 €	100 000,00 €		150,00 €	150,00 €
Amie voix	1 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Les Nellyades	350,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Les bouchons d'amour Beaucerons	250,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Un Quart de Plus	150,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Igny Boxing	150,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Un Bouchon Une Espérance	0,00 €	500,00 €		0,00 €	0,00 €
Triade 91	0,00 €	500,00 €		0,00 €	0,00 €
AFM Téléthon	0,00 €	non précisé		0,00 €	0,00 €
Jardin de frérot et sœurlette	0,00 €	2 673,00 €		0,00 €	0,00 €
Plaines de Villebon	0,00 €	15 000,00 €		0,00 €	0,00 €
91 FM (webradio essonne)	0,00 €	1 000,00 €		0,00 €	0,00 €
	311 903,00 €	374 424,00 €	115 475,00 €	207 946,00 €	323 421,00 €

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, en Commission Enfance et Solidarités et en Commission Jeunesse, Culture, Sport et Évènementiel le 12 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer les montants des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus, pour une somme globale de 207 946,00 €.

Monsieur Korchia

Pourquoi donnons-nous mille trois cents euros à Cap Running alors que leur demande est de mille deux cents euros ? Ils ont de la chance. D'habitude, les associations font une demande et nous leur donnons moins.

Qu'est-ce que la Protection Civile de l'Essonne ? Comment se fait-il qu'ils demandent cent mille euros de subventions ? Cela fait bizarre dans le tableau. Ils auront cent cinquante euros. Cela m'aurait étonné que vous leur donniez la somme demandée.

Une fois cela dit, mes commentaires sont toujours les mêmes par rapport aux associations et, en particulier, à celles employant des salariés comme celles que j'ai citées tout à l'heure : les clubs sportifs et la MJC en tête de série. Depuis huit ans, en euros constants, ces associations ont quand même vu leurs subventions diminuées très sensiblement. C'est compliqué parce que, lorsqu'il y a des salariés, il faut les payer. Et, en général, il faut les augmenter, sinon, ils partent. Les associations sont alors obligées de recruter des personnes « sous-diplômées ». J'alerte un petit peu parce que, petit à petit, nous mettons les associations en difficultés. Entre 2022 et 2023, nous avons eu environ 12% d'inflation. Ça pose problème. Très honnêtement, lorsque je vois certaines lignes du budget comme « fêtes et cérémonies » augmenter de 20%, je me dis qu'il y a quand même un réel problème politique.

Monsieur le Maire

Le calcul des subventions est un savant équilibre dans la mesure où, bien évidemment, nous prenons en compte les demandes formulées par les associations et l'état des comptes de ces dernières. Certaines d'entre elles ont des réserves financières. Donc, nous devons forcément en tenir compte. Ensuite, le fait que des associations embauchent du personnel ne peut pas être le seul critère d'ajustement par rapport au montant de la subvention. Nous avons aussi d'autres critères dont nous

devons tenir compte comme, par exemple, pour les clubs sportifs, les résultats sportifs, une politique spécifique sur le sport-santé. Nous avons différents critères sur lesquels les évaluateurs (le service des finances et celui des sports) sont très à cheval. Aujourd'hui, je pense que nous avons des montants plutôt bien équilibrés. Nous veillons à ne pas diminuer le montant global des subventions.

Sur Cap Running, je pense simplement que c'est une erreur. Effectivement, ils ont demandé mille deux cents euros. Il n'y a aucune raison que nous leur donnions mille trois cents euros.

Madame Hortaut

Cap Running a encore augmenté le nombre de ses adhérents et fait deux gros événements avec les Trifouillettes en février et en septembre. C'est pour cela que nous avons rajouté quelque chose.

Par contre, tout à l'heure, Monsieur Jean-Léonce Korchia, lorsque vous parliez de la baisse des subventions, comme je l'ai dit en commission, lorsqu'il y a eu l'année Covid, nous n'avons pas bougé l'enveloppe des subventions. Certaines communes avaient fait le choix de ne verser aucune subvention aux associations sportives. Cela représentait quand même cent quarante-six mille euros.

Monsieur Korchia

Je suis d'accord avec vous sur ce point mais il ne faut pas oublier que, pendant le Covid, ces associations ont eu à gérer leurs salariés. Et ce n'était pas simple.

Madame Hortaut

C'est vrai que ce n'était pas du tout simple. Cela a été extrêmement compliqué pour elles. C'est pour cela qu'il était important, pour nous, de continuer à les accompagner.

Cette année, l'enveloppe globale n'a pas baissée par rapport à l'année dernière. Elle a augmenté d'environ mille cinq cents euros.

Monsieur le Maire

Je rappelle également que, sur les associations de solidarité, nous restons sur notre politique de ne pas baisser les subventions.

D'ailleurs, il y a un petit sujet sur « Le Vestiaire ». Dans la note, vous avez un montant de cent cinquante euros. Nous proposons de rajouter cent euros car ils doivent faire face à des augmentations de coûts d'assurances.

Monsieur Korchia

Il ne faut pas oublier que, même si une subvention ne baisse pas en euros courants sur les deux dernières années, cela veut dire qu'elle a baissé de façon non négligeable en euros constants. Et c'est compliqué pour les associations ayant des salariés.

Monsieur le Maire

Il y a aussi un autre sujet qui nous a beaucoup occupé dans nos discussions avec le club de foot. J'estime que les clubs – plus spécifiquement les sportifs – doivent avoir un niveau différent de licences pour les Ignissois et ceux qui ne le sont pas parce que les clubs utilisent des équipements publics que nous payons par ailleurs (les fluides, l'usure et cætera). Nous avons eu cette discussion spécifiquement avec le club de foot compte tenu du volume d'investissement. Nous savons qu'aujourd'hui, 60% des licenciés sont Ignissois et les autres non. C'est quand même une importante proportion, notamment chez les enfants et les jeunes. Donc, je pense que c'est un sujet que les clubs doivent mettre sur la table avec leurs adhérents. Je crois que nous avons aussi évoqué ce sujet pour le tennis. Il n'y a pas de raison que ça ne vaille pas pour tous les clubs.

Madame Hortaut

C'est un sujet que j'ai abordé avec plusieurs associations. Effectivement, les clubs de foot et de tennis ont été les premiers à qui j'en ai parlé. Mais je l'ai aussi évoqué avec les clubs de basket et de judo. Certains clubs m'avaient dit le mettre en place pour la saison 2023-2024. Dans la précipitation, cela ne s'est pas fait. Mais je pense que beaucoup le feront pour la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire

De toute manière, nous savons que nous avons une baisse de la motivation des bénévoles. C'est compliqué. Le club de judo a failli disparaître parce que personne ne voulait reprendre le bureau. Globalement, dans toutes les associations, les bénévoles vieillissent et il y a un changement de société. Les gens utilisent les clubs en faisant du drive : ils déposent leurs enfants et ils partent. J'estime que les associations sont comme une extension du service public. Nous avons de plus en plus de difficultés à faire fonctionner nos services publics parce que nous avons moins de monde. Ce n'est pas uniquement lié à l'évolution de la société. Il y a aussi le fait qu'il y a moins de moyens publics pour faire fonctionner les services publics. Je pense que nous finirons par le payer un jour. Aujourd'hui, nous nous accrochons. Nous avons voté le budget qui est un équilibre sur tout et en tout. Et ce n'est pas simple. Nous préférierions augmenter largement les subventions aux associations. Pour nous, ce n'est pas le sujet. Mais, aujourd'hui, nous sommes contraints. Nous aurons environ un million et demi d'euros d'augmentation de recettes fiscales en 2024 due à l'augmentation des bases. Mais nous avons plus de deux millions d'augmentation de nos dépenses en 011 et 012. Donc, simplement, nous n'y sommes pas. Et nous avons fait le choix de nous limiter sur une autre source de recettes : le taux de la taxe foncière. Il est vrai que nous faisons le choix politique d'un équilibre parce que nous voulons que tout tienne.

Monsieur Korchia

Je reprends l'exemple du judo que je connais très bien puisque j'y ai été longtemps le Président. J'ai quitté le club il y a peu de temps, lors de la dernière assemblée générale. Nous étions un peu inquiets sur le devenir du club, et, en fait, le nouveau bureau est dynamique et fonctionne bien. C'est quand même plein d'espoir. Il y a encore des gens et des plus jeunes qui arrivent à s'investir. Quelque part, ils ont eu un peu la main forcée mais ils y sont allés. Et aujourd'hui, le bureau est renouvelé, beaucoup plus jeune et semble très bien fonctionner. C'est donc aussi de l'espoir pour les autres associations. Je ne dis pas qu'il faut augmenter démesurément les associations. Je dis simplement qu'aujourd'hui, en euros constants, nous baissons leurs subventions et c'est compliqué. Surtout ces dernières années où les taux d'inflation ont été relativement importants, c'est très compliqué.

Vous dites « Il faut gérer, serrer et cætera » : très bien. Mais, après, je ne peux pas faire autrement que de voir la ligne 62 32 « Fêtes et cérémonies » qui augmente de dix-huit mille euros soit de 27% et la ligne 62 51 « Voyages, déplacements et missions » qui augmente de plus de quatre mille euros soit de 40%. C'est un choix politique que je désapprouve complètement.

Monsieur Duro

Le budget n'a pas augmenté. La M57 a regroupé un certain nombre de comptes. Si vous vous souvenez, nous avions dit « Attention à la lecture que nous aurions » parce que nous avons trouvé injuste de regrouper un certain nombre de dépenses sous la même dénomination. Nous vous donnerons le détail. Nous ne faisons pas plus de fêtes, de cérémonies et de voyages. C'est la M57 qui a provoqué cela.

Monsieur Korchia

Je vous remercie et j'attends avec impatience le détail.

Monsieur le Maire

Il y a aussi un autre aspect que nous n'avons pas évoqué. Nous avons toujours indiqué que lorsqu'une association avait un projet spécifique, nous nous laissions « une poire pour la soif », c'est-à-dire, une somme non affectée. Nous regardons aussi cet aspect-là. Les demandes sont toujours importantes. Notre soutien accordé n'est jamais tout à fait à la hauteur des demandes. Mais c'est aussi un peu le jeu.

VOTE : unanimité

16. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/ CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DU COMPLEXE SPORTIF DES BOIS BRÛLÉS (CSBB)

Rapporteur Monsieur Duro

Suite au Compte Administratif de l'exercice 2023, nous connaissons les montants mandatés et titrés pour 2023 et, suite à l'attribution du marché 23MA22 (Travaux Equipements Sportifs CSBB), il convient donc de modifier l'AP/CP suite à son autorisation dans la délibération n°2022-12-01-04 du 1^{er} décembre 2022 :

Requalification du Complexe Sportif des Bois Brûlés	Montant de l'autorisation de programme (AP)	Répartition des crédits de paiement					
		2022	2023	2024	2025	2026	2027
DEPENSES	4 764 989,46 €	22 358,40 €	36 812,69 €	1 355 818,37 €	100 000,00 €	500 000,00 €	2 750 000,00 €
RECETTES	1 080 000,00 €	0,00 €	84 000,00 €	496 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité et en Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification de l'AP/CP pour le projet de requalification du Complexe Sportif des Bois Brûlés.

VOTE : unanimité

17. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/ CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CANTINE

Rapporteur Monsieur Duro

Suite au Compte Administratif de l'exercice 2023, nous connaissons les montants mandatés et titrés pour 2023, il convient donc de modifier l'AP/CP suite à son autorisation dans la délibération n°2022-03-24-10 du 24 mars 2022 :

Nouvelle cantine	Montant de l'autorisation de programme (AP)	Répartition des crédits de paiement				
		2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES	6 350 681,45 €	206 925,60 €	1 143 142,70 €	4 164 068,68 €	785 000,00 €	51 544,47 €
RECETTES	3 930 620,00 €	0,00 €	1 331 686,00 €	2 598 934,00 €	0,00 €	0,00 €

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité et en Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification de l'AP/CP pour le projet de construction de la nouvelle cantine.

VOTE : unanimité

18. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/ CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LE PROJET DE CREATION D'UN ESPACE DE GLISSE

Rapporteur Monsieur Duro

Suite au Compte Administratif de l'exercice 2023, nous connaissons les montants mandatés et titrés pour 2023, il convient donc de modifier l'AP/CP suite à son autorisation dans la délibération n°2022-12-01-06 du 1^{er} décembre 2022 :

Espace de glisse	Montant de l'autorisation de programme (AP)	Répartition des crédits de paiement		
		2022	2023	2024
DEPENSES	829 080,55 €	0,00 €	685 334,65 €	143 745,90 €
RECETTES	356 510,00 €	0,00 €	356 510,00 €	0,00 €

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité et en Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification de l'AP/CP pour le projet de création d'un espace de glisse.

VOTE : unanimité

19. CONVENTION DE TRANSFERT DES MARCHES PUBLICS DANS LE CADRE DE LA REPRISE DE LA COMPETENCE VOIRIE PAR LA COMMUNE D'IGNY AU 1^{er} JANVIER 2024

Rapporteur Monsieur Duro

A partir du 1^{er} janvier 2024, la commune d'Igny a souhaité reprendre l'exercice de la compétence voirie initialement transférée à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Conformément à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune d'Igny se substitue de plein droit à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay dans le cadre de l'exécution des contrats conclus par cette dernière préalablement audit transfert, pour la partie qui la concerne.

La présente convention précise les conditions de mise en œuvre de ce transfert. L'objectif partagé par les parties est d'organiser ce transfert dans les meilleures conditions possibles pour permettre à la commune d'assurer rapidement et efficacement la poursuite de la mission de service public qui lui est confiée.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de transfert des marchés publics dans le cadre de la reprise de la compétence voirie par la commune d'Igny au 1^{er} janvier 2024 ainsi que tous les documents et avenants relatifs à ce dossier.

VOTE : unanimité

--- oOo ---

Départ de Monsieur Duro à 21h22 : pouvoir à Mme Grégoire

-- oOo ---

20. BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE D'IGNY ET L'ASSOCIATION D'APPUI A LA PARTICIPATION, A L'INCLUSION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (AAPISE)

Rapporteur Madame Lepage

La commune d'IGNY est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée AD n° 155 située à l'angle de la rue Gabriel Péri et de la rue du Moulin à IGNU.

La commune souhaite mettre à disposition des locaux d'une superficie de 156,15 m² disponibles sur cette parcelle à l'AAPISE afin d'y installer les bureaux des professionnels œuvrant dans le domaine de la prévention spécialisée (INTERVAL) et des logements d'urgence pour des jeunes en difficultés.

Un projet de bail a été voté par le Conseil municipal en date du 23 mars 2023 avec certaines modalités qui, à ce jour, ont été modifiées.

Le présent bail emphytéotique est conclu pour une durée de trente ans à compter de sa signature par les parties.

Le montant du loyer des logements serait calculé selon la délibération n° 2022/06/02/10, fixant le prix au m² des logements communaux soit 8,03 € au m².

Le montant du loyer des bureaux serait fixé à 14 € au m².

L'AAPISE prenant en charge les travaux de restauration et de rénovation du bâtiment, une gratuité du loyer serait accordée pendant 20 ans afin de couvrir les frais de travaux et d'emprunts.

Suite à la présentation en Commission Enfance et Solidarités le 12 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de :

- Abroger la délibération n° 2023/03/23/22*
- Adopter les modalités du bail emphytéotique entre l'AAPISE et la commune d'Igny,*
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit bail et tous documents relatifs à cette location.*

Madame Launay

Je trouve une très bonne chose que l'Association d'Appui à la Participation, à l'Inclusion Sociale et Environnementale (AAPISE) soit sur Igny après avoir été sur Palaiseau. Par contre, pour avoir discuté avec sa Présidente, j'ai l'impression qu'ils ont encore des petites zones à caler de leur côté. En tout cas, nous sommes très heureux de savoir que l'AAPISE reste sur la ville.

Monsieur le Maire

Cela correspond à votre question en commission ?

Madame Launay

Non, en commission, je m'étais étonnée de la durée de la gratuité par rapport au montant des travaux. Mais cela n'a rien à voir avec ce que j'ai dit ce soir.

Monsieur le Maire

Vous aviez eu une réponse par rapport à votre question en commission ?

Madame Launay

En commission, vous m'aviez répondu que c'était l'AAPISE qui avait proposé cela.

Monsieur le Maire

En fait, pour faire simple, nous avons un bail emphytéotique à trente ans. Pourquoi avons-nous fixé la gratuité du loyer à vingt ans avec l'AAPISE ? Parce qu'ils ont fait faire des devis que nous avons reçus autour de trois cent vingt mille euros. Donc, nous avons un montant moyen au mètre carré

correspondant à dix-onze euros. Il y aura un montant pour un bureau et un autre pour un logement. En faisant rapidement le calcul sur le nombre de mètres carrés, nous arrivons approximativement - à vingt ou trente mille euros près - à cette période de vingt ans. En tout cas, les devis nous ont été montrés. Nous travaillons en confiance avec eux sur le sujet.

Aujourd'hui, sur les critères départementaux, nous ne sommes plus prioritaires. Du coup, nous discutons avec l'AAPISE et la ville de Palaiseau (faisant partie des villes prioritaires) pour créer, sans doute à la fin de l'année, une convention ville d'Igny, ville de Palaiseau et l'AAPISE pour que Palaiseau puisse demander un poste supplémentaire au Département. A partir de là, sachant que nous sommes dans le même bassin de vie avec des jeunes fréquentant les mêmes établissements, l'idée est que nous prenions en charge une part du coût salarial de ce poste. Nous sommes tous alignés sur ce sujet. Nous voulons absolument que l'AAPISE-Inter'val reste et soit bien confortée sur le territoire. D'ailleurs, ils étaient encore là lors du Job'dating. A juste titre, il y a quelques jours, Madame Patricia Leclercq faisait remarquer qu'Inter'val a été créé à Igny, notamment avec Monsieur Michel Léon. Nous avons des tas de raisons - et pas uniquement affectives - pour veiller à conforter Inter'val sur le territoire.

VOTE : unanimité

21. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LI.ME RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE VELO-PARTAGE SUR LE DOMAINE ROUTIER DE LA VILLE D'IGNY

Rapporteur Monsieur Moison

Depuis 2019, la Ville d'Igny accompagne le développement des mobilités douces sur son territoire. Les nouvelles solutions de mobilités partagées en libre-service et sans station d'attache rejoignent l'action de la Ville en permettant le développement de la part modale des mobilités actives et électriques, notamment des vélos manuels et des Vélos à Assistance Electrique (VAE).

Suite à l'arrêt de la prestation par l'entreprise FIFTEEN (anciennement ZOOV'), la Ville souhaite maintenir ce service et propose une convention d'occupation temporaire du domaine public à signer avec le nouvel opérateur LI.ME qui souhaite déployer une offre de vélos électriques en semi libre-service sur le territoire communal. Cet opérateur propose également cette offre sur le territoire de la commune de Massy. Il apparaît alors cohérent de permettre ce déploiement étendu et uniformisé sur Igny afin de faciliter les mobilités des Ignissois et qui promet un moyen de transports doux pour les déplacements quotidiens.

Cette convention a pour objectif de définir un cadre d'usage et de fonctionnement, mais aussi réglementaire, et financier. Elle pose les règles d'une bonne collaboration entre la Ville et les opérateurs, pour que ces services se déploient dans des conditions respectueuses des usages.

L'opérateur développera et assurera l'exploitation d'un service de 48 vélos électriques partagés en semi libre-service répartis sur 12 stations acceptant 4 vélos par station, situées :

- 14 boulevard Marcel Cachin*
- Angle rue du Parc/allée du Québec*
- Angle rue du Parc / avenue Jean Jaurès*
- 17 rue du Dr Roux*
- Place des Sablons*
- 2 rue du Dr Schweitzer*
- 3 rue Lövenich*
- rond-point du Général de Gaulle*
- Gare RER C*
- 23 rue de Montorgueil*

- 1 rue Lavoisier
- place François Collet
- place de la Ferme
- rond-point Saint-Exupéry

Une redevance annuelle de 3 000€ sera versée à la commune (soit 60€/vélo/an).

Le montant annuel de la redevance ZOOV était de 690,58 € (57,54 € par mois par station, pour 3 stations)

Suite à la présentation en Commission Transition Ecologique, Urbanisme et Travaux le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de :

- *Approuver l'installation de l'opérateur LI.ME sur le territoire communal relative à la mise en place d'un service de vélo-partage ;*
- *Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'occupation du domaine public relative à la mise en place d'un service de vélo-partage électrique et tous les documents et avenants afférents à ce dossier.*

Monsieur Korchia

Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe.

Il y a juste un point qui m'embête dans le texte. L'un des objectifs est de ne pas avoir de vélos n'importe où dans les rues mais garés dans les stations dédiées. Or, nous prévoyons quarante-huit places de stationnement pour cinquante vélos. Donc, cela risque de ne pas fonctionner. Je pense que c'est une petite erreur à corriger.

Sinon, nous sommes tout à fait d'accord sur le fond.

Monsieur Moison

Exact. Il y a quelque chose à vérifier. A moins qu'ils partent du principe qu'il y a tout le temps des vélos sortis des stations.

Monsieur Korchia

S'il n'y a pas un petit peu plus de places, ce sera compliqué.

Monsieur le Maire

En théorie, il vaut mieux que ça colle.

Monsieur Korchia

Il vaut mieux qu'il y en ait plus.

Monsieur Moison

Le vélo est censé être en déplacement. Mais, c'est vrai : il faut que nous ayons au moins une place par vélo dans chaque station.

Et la place Rhin-Danube ne s'appelle plus comme cela non plus : ce sera corrigé.

VOTE : unanimité

22. PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) ET D'UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION PORTANT SUR LES PARCELLES AB 432, AB 463, AB 464, AB 466, AB 468 SISES 80, RUE GABRIEL PERI A IGNY

Rapporteur Monsieur Moison

Situé au nord du territoire communal, les parcelles constitutives du 80, rue Gabriel Péri ont une localisation privilégiée, non loin du Plateau de Saclay, des grandes écoles du secteur et de la gare RER de Bièvre.

Dans le contexte actuel de manque de logements pour certaines typologies de population : étudiants, pensions de famille, logements locatifs sociaux, il paraît primordial, à notre échelle, d'apporter des solutions pérennes.

L'enjeu de l'opération est d'améliorer l'attractivité de ce secteur tout en proposant des prestations répondant aux besoins.

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- Briser l'exclusion des habitants résidant sur cette résidence afin de les intégrer davantage dans la vie communale*
- Valoriser ce secteur en améliorant son attractivité et le cadre de vie*
- Mettre en valeur le secteur nord de la commune qui bénéficie déjà d'un cadre exceptionnel en raison de sa localisation dans la vallée de la Bièvre en tant que site inscrit.*

Cette opération porte sur un site de près de 8 845 m² sur une artère principale offrant une entrée directe vers le centre-bourg et estimé par la Direction Générale des Finances Publiques en date du 21 décembre 2023 à 11 500 000 €.

Afin d'engager en amont la maîtrise foncière nécessaire à la mise en œuvre de ce projet, cette opération a été intégrée dans le Programme d'Action Foncière conclu entre la Ville et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF).

Afin d'assurer la maîtrise foncière nécessaire à la bonne tenue de l'opération de réaménagement du 80, rue Gabriel Péri, il est proposé d'autoriser le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permettant, le cas échéant, d'acquérir par voie d'expropriation, la totalité des parcelles susvisées qui n'ont pas pu être acquises à l'amiable, la commune se heurtant de façon répétée au refus de réponses du propriétaire du bien.

La DUP portera sur le périmètre délimité par le plan joint en annexe.

Conformément à l'article R.112-4 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique, le dossier d'enquête publique adressé à Madame la Préfète devra notamment comporter une appréciation sommaire des dépenses nécessaires à la réalisation de l'opération faisant l'objet de la DUP.

Suite à la présentation en Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de :

- Décider l'abrogation de la délibération n°2023-10-05-19 du 5 octobre 2023,*
- Approuver le principe de l'engagement d'une procédure d'expropriation, au bénéfice de l'EPFIF, portant sur les parcelles composant le 80, rue Gabriel Péri dont le plan est annexé à la présente délibération et encore non acquis par l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France.*
- Solliciter Madame la Préfète de l'Essonne pour l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition des parcelles situés au 80, rue Gabriel Péri et*

d'une enquête parcellaire, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération et d'un arrêté de cessibilité permettant l'acquisition des biens nécessaires à sa réalisation.

- *Autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de Madame La Préfète de l'Essonne un arrêté déclarant d'utilité publique de l'opération et un de cessibilité permettant l'acquisition des biens situés 80, Rue Gabriel Péri.*
- *Préciser qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Madame la Préfète de l'Essonne.*

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, le projet reste tel que nous l'avions globalement présenté lors d'un Conseil municipal précédent avec trois types de lieux d'habitation.

Le premier est une résidence étudiante et nous nous inscrivons en cela dans le programme régional mis sur pied par la Région et surtout la Préfecture de Région arguant le fait qu'il n'y a pas assez de logements étudiants conventionnés sur le campus. Beaucoup ne sont pas conventionnés et avec des loyers non acceptables et inabordables pour de nombreux étudiants. Du coup, aujourd'hui, il y a une très grosse demande d'étudiants cherchant à se loger. Donc, nous souhaitons une résidence étudiante conventionnée.

Ensuite, l'idée est d'avoir également une pension de familles permettant d'accueillir des personnes qui ne sont pas dans leur parcours résidentiel actuellement, en possibilité de résider de manière autonome sur un logement classique qu'il soit social ou privé et, donc, avec un suivi social et un accompagnement très précis.

Le troisième volet complète le parcours résidentiel : un certain nombre d'appartements serait présenté sous la forme d'une résidence pour jeunes actifs. Ce sont des jeunes qui travaillent mais dont les revenus ne leur permettent pas d'être logés dans le secteur du logement social ou du privé. Donc, aujourd'hui, le projet est celui-là. L'Etat nous accompagne et est d'accord sur le principe. Nous avons commencé à travailler avec le bailleur social Antin Résidences. Il a un certain nombre d'accords de travail avec d'autres organismes. Donc, aujourd'hui, le principe de la délibération est de lancer officiellement la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) puisque nous voulons mettre fin à ce qui se passe dans cette résidence. Et, surtout, il ne se passe rien au bénéfice des personnes qui y vivent. Parfois, elles arrivent en car ou en estafette. Elles ne sont suivies par personne, hormis, comme ils le peuvent, par les agents du service solidarité du Patio. Donc, l'accord avec l'Etat est de mettre en place ce projet et de démarrer la DUP. En échange, nous lui demandons d'arrêter d'injecter des personnes dans cette résidence parce que, simplement, ce n'est plus possible. En revanche, nous prenons à notre charge de traiter socialement les personnes présentes sur cette résidence depuis, parfois, des années avec les outils qui sont les nôtres au niveau du service solidarité et les associations présentes. Donc, l'idée est de dire que les personnes qui sont là sont Ignissoises. Nous les traitons et nous nous occupons d'elles. C'est déjà un travail important parce qu'elles sont, parfois, totalement déracinées et n'arrivent pas à gérer leur vie. Il y a un travail de suivi social, d'accompagnement scolaire ou autres. Il y a beaucoup de travail. Jusqu'à aujourd'hui, l'Etat nous accompagne sur le sujet. Après, nous devons parfaire les discussions, les bonnes interventions et les acteurs qui vont travailler sur les trois types de résidences. D'ailleurs, ce n'est pas très simple. Antin Résidences est l'acteur chapeau mais il va travailler avec d'autres opérateurs. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Du coup, la délibération que nous votons ce soir va abroger celle que nous avons présentée au dernier Conseil municipal et qui était davantage sur les grands principes et les réflexions. Nous pourrions ne pas l'abroger mais cela n'a pas beaucoup d'intérêts. Là, nous avançons un peu plus dans le détail.

Madame Launay

Je suis assez surprise par les explications. L'hôtel social a toujours fait partie des discussions, même avec les associations. Il y en a de moins en moins et c'est une vraie catastrophe. Je sais que, pour certains, ce n'est pas reluisant d'avoir un hôtel social sur la commune mais c'est une nécessité. J'entends le manque de logements étudiants à prix décents parce que c'est loin d'être le cas de ce qui

se pratique sur le Plateau. Mais ça ne règle pas tout. L'hôtel social est un logement d'urgence pour des gens en très grande nécessité. S'ils ne sont pas en hôtel social, ils sont dans la rue. Et s'ils ne sont pas dans la rue, ils sont sur des terrains ou des squats. Nous allons recréer des bidonvilles en Grande Couronne. C'est une catastrophe. Pour moi, la disparition pure et simple de l'hôtel social n'est pas une solution.

Je me pose une autre question : comment va se passer le tuilage pour les personnes ? Comment cela va-t-il se passer ? Qu'est-ce qui a été envisagé entre le moment où l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) va reprendre les locaux ? Lors des travaux d'aménagement ? Et au moment où ce sera fait ? Que vont devenir ces personnes ? Où vont-elles être relogées ? N'allons-nous pas les perdre en cours de route ? J'ai vraiment besoin d'avoir des réponses là-dessus.

Monsieur le Maire

J'ai du mal m'exprimer.

D'abord, nous traitons les personnes présentes et nous ne les mettons pas dehors. Quand je dis « Nous », il s'agit du pool des acteurs : la Ville, EPFIF et Antin Résidences. Aujourd'hui, nous avons un certain nombre de personnes sur cette résidence et elles vont y rester. Antin Résidences est en train de valider le projet financièrement. Il y a la résidence actuelle avec les trois blocs d'immeubles. Peut-être vous souvenez-vous qu'il y a quatre ou cinq ans, le bailleur voulait agrandir la résidence du côté de la rue ? D'ailleurs, un Permis de Construire (PC) avait été déposé. Il avait fait l'objet de nombreuses discussions. Finalement, il avait été accepté dans le cadre du droit à construire sur la parcelle. Antin Résidences est toujours intéressé par l'esprit du PC (qui est maintenant caduc) pour agrandir la résidence du côté de la rue et pour réaménager l'intérieur de la résidence actuelle. Ils ne sont pas encore allés dans le détail. Mais, l'objectif est bien d'avoir plusieurs plots.

En parallèle du projet bâtiminaire, il y a d'abord le diagnostic des personnes qu'on appelle la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS). C'est indispensable. Nous avons besoin de l'Etat, et, notamment, du service à la population, pour travailler sur cette MOUS, puisqu'évidemment, nous n'avons aucun soutien et aucune volonté constructive de la part du bailleur qui veut simplement récupérer son loyer tous les mois. En tout cas, nous l'avons dit à Antin Résidences et à l'Etat : nous voulons traiter les personnes qui sont sur place. Il est hors de question que nous les sortions. Et, en traitant les personnes de chaque foyer, il apparaîtra peut-être des possibilités que certaines familles puissent être dans du logement social. Aujourd'hui, nous suivons certaines familles mais nous ne les connaissons pas toutes. Nous ne connaissons pas exactement leur situation. Après, le sujet de la pension de famille va aussi intéresser un certain nombre de foyers. Je mets la résidence étudiante à part parce que les familles, aujourd'hui, ne sont pas concernées par ce projet. Mais, sur le reste, entre la résidence pour jeunes actifs, la pension de familles et, peut-être autre chose, l'idée est que les familles présentes trouvent leur place dans le projet. Soyons clairs : elles ne seront pas sorties. Elles doivent trouver leur place dans le cadre d'un dispositif. Nous ne voulons surtout pas qu'elles soient livrées à elles-mêmes. Vous comprenez ?

Madame Launay

Oui, j'entends : toutes les familles vivant sur place resteront sur la ville. Mais, dans l'hôtel social, il y a un turn-over permettant d'héberger des gens en urgence. Or, s'il n'y a plus d'hôtel social, il n'y aura plus de logements d'urgence.

Monsieur le Maire

Nous en avons un deuxième sur la ville : un étage de l'hôtel Formule 1. Donc, nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a plus d'hôtel social sur la commune.

Monsieur Mezoughi

Habitant en face, je pense que les personnes y restent longtemps. Je ne vois pas tellement de turnover. Je vois surtout des enfants livrés à eux-mêmes, jouant n'importe comment dans la rue et venant dans les deux résidences situées à côté.

Il y a environ deux semaines, une femme semblait touchée psychologiquement car elle tournait dans le parc de ma résidence de 14h à 18h. Et le lendemain, de 10h à 19h, elle faisait les cents pas sur une distance de cinq mètres, sous la pluie. Cela a fait peur aux enfants. Les pompiers sont venus. Elle leur a demandé de la laisser faire son sport.

Pour en revenir aux enfants, ils n'ont pas de cadre. Ils viennent insulter les habitants des deux résidences situées à côté. Ils ont entre six et sept ans. Il y a aussi un important travail à faire avec le propriétaire mais, effectivement, je pense qu'il n'est là que pour prendre l'argent en se moquant du bien-être des gens habitant à l'intérieur.

Madame Todeschini

N'ayant jamais vécu de DUP, j'aimerais savoir comment cela fonctionne. Combien de temps cela va prendre ? Car j'imagine que le propriétaire utilisera des recours juridiques. En fait, quelle est la procédure ?

Monsieur le Maire

C'est quand la puissance publique prend la main sur une parcelle. C'est une démarche très encadrée sur le plan réglementaire et qui aboutit à l'expropriation d'un propriétaire d'une parcelle, au nom de l'intérêt public parce qu'il y a un projet d'intérêt général. C'est le cas. Le caractère d'intérêt public du projet aujourd'hui est acquis. Mais, effectivement, il y a toute une procédure. Ensuite, l'avis des domaines a permis de donner ce montant. Après, combien de temps cela va prendre ? Une DUP peut prendre deux ans. Aujourd'hui, nous sommes au tout début d'une démarche que nous voulons mener de manière la plus transparente possible et la plus volontaire possible parce que cela fait trop longtemps qu'il se passe tout et n'importe quoi dans cette résidence. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Du coup, nous le faisons en transparence avec l'Etat mais, aussi, nous voulons l'embarquer avec nous car nous estimons qu'il a une grande responsabilité dans le résultat de la situation aujourd'hui. Nous voulons aussi le faire avec les associations œuvrant au quotidien dans la résidence car elles connaissent, partiellement, les personnes. Et nous savons qu'elles seront précieuses dans le travail de MOUS, le diagnostic social des familles. Nous voulons vraiment mettre tout le monde autour de la table. Nous sommes très clair sur ce que nous voulons. En premier, nous voulons exproprier le propriétaire actuel. Deuxièmement, nous voulons traiter chaque famille. Et, troisièmement, nous voulons avoir un projet équilibré avec les trois ou quatre types d'offres résidentielles. Mais il faut être clair : ce sera long. Nous aurons l'occasion d'en parler encore souvent. Aujourd'hui, nous avons des discussions croisées avec le bailleur et l'EPFIF. C'est un dossier très compliqué mais, à un moment donné, il faut démarrer. Sinon, il ne se passera jamais rien et, surtout, la situation des familles va s'empirer.

Madame Launay

Je vais faire une explication de vote. Je suis assez embêtée. Je n'ai pas de problème sur la procédure d'expropriation mais sur la perte de places en logements d'urgence. Nous sommes vraiment en manque dans toute l'Ile-de-France. Le problème est crucial et augmente. Pour l'instant, j'ose espérer que c'est conjoncturel. À cause des jeux olympiques, il y a un afflux de demandes de logements d'urgence en Grande Couronne et en province. Même si la situation redevient un petit peu plus normale après les jeux olympiques, elle était déjà tendue il y a un an. C'est vraiment une catégorie de population que nous devons mettre à l'abri à un moment. Diminuer le nombre de places me paraît compliqué dans la période.

Monsieur le Maire

Si j'en juge votre intervention, vous seriez plutôt vers l'abstention. Mais, aujourd'hui, ce qui vous gêne est que, potentiellement, il y ait moins de places pour le 115 ou le risque que les populations actuelles ne soient pas traitées ?

Madame Launay

La réponse sur les populations actuelles m'a semblé assez claire. J'ai compris qu'elles seraient prises en charge. Nous ne savons pas encore où elles seront dispatchées mais elles resteront sur la commune : c'est ce qui m'importe. Cela avait été dit et je suis ravie que ce soit vraiment le cas.

Mais le nombre de places du 115 sera en diminution parce que les gens du 115 n'ont pas vocation à rester.

Monsieur le Maire

En fait, le problème est que les dés sont pipés depuis le départ. Il y a des années, cette résidence a été présentée comme une résidence étudiante. Cela a très vite vrillé. Aujourd'hui, j'estime que nous - c'est-à-dire les municipalités successives - avons fait notre part du travail mais que nous ne sommes plus capables d'accueillir les personnes qui arrivent et qui sont livrées à elles-mêmes. Donc, aujourd'hui, nous fermons le robinet de l'afflux et nous gérons les personnes qui sont là et dans des situations dramatiques. Nous ne pouvons plus nous permettre d'en accueillir davantage mais nous traitons déjà les personnes qui sont là.

Madame Leclercq

Je voudrais revenir sur la genèse de ce sujet.

Sous le mandat de Monsieur Michel Marmin, la commune a fait des efforts pour assembler des parcelles permettant à un groupe privé de créer une résidence étudiante. Je me souviens même qu'elle a déclassé un chemin rural, en faisant des échanges de parcelles, de façon à créer cette résidence. Au bout de quelques années, sous l'un des mandats de Madame Françoise Ribière, nous avons découvert que cette résidence étudiante commençait à accueillir des familles. Cela nous est tombé dessus sans que jamais le mot « hôtel social » ne soit prononcé. Officiellement, c'était toujours une résidence étudiante et Monsieur le Préfet n'a jamais validé un hôtel social. Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) disait ne pas connaître ces familles nouvelles. Il s'est alors tourné vers les associations caritatives pour s'en occuper. C'est comme cela que le Secours catholique – entre autres – a été sollicité pour s'occuper des familles. C'est comme cela que ça s'est passé et pas autrement.

Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi en logements d'urgence. Le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) social à Paris est très organisé. Il a des animateurs et un encadrement professionnel pour accueillir l'urgence. Et là, ça n'existe absolument pas. Il n'y a rien. Il n'y a personne. Ce ne sont que des studios. Ce n'est pas possible d'accueillir dans ces conditions-là. Ça ne s'appelle pas un hôtel social.

Madame Launay

Ce lieu, sans nom, est tout de même fléché par la Préfecture quand il y a des expulsions de bidonvilles pour y loger des gens en urgence. Donc, je ne sais pas comment il s'appelle mais, quelque part, il y a une hypocrisie puisque d'un côté, nous disons que ce n'est pas un hôtel social et, de l'autre, il y a encore peu de temps, la Préfecture y envoyait des gens. Du coup, j'appelle cela un hôtel social.

Monsieur le Maire

Comme, aujourd'hui, il n'y a plus de place à Paris et en Petite Couronne. Du coup, les services de l'Etat font signer, par leurs agences, des conventions n'importe comment à différents organismes parce qu'il y a une panique à bord. Mais, je suis désolé, nous devons d'abord gérer les populations présentes dont j'estime qu'elles sont Ignissoises. Il faut que nous les gérons. Le témoignage de Monsieur Amar Mezoughi est édifiant. Nous avons donc un double sujet. Le premier est celui de l'humain : nous devons absolument traiter ces personnes. Le deuxième est celui du projet tel que

nous le présentons. D'ailleurs, à la fin, ce ne sera peut-être pas exactement celui-là. Nous allons voir comment ça avance avec l'EPFIF et le bailleur. Mais la première étape est de démarrer parce que, sinon, il ne se passera jamais rien.

Je préférerais que vous votiez « pour » mais je comprends aussi votre abstention. Nous allons voir comment nous évoluons. D'ailleurs, vous y serez associés. Nous continuerons de travailler ensemble et avec les associations. Mais il faut que nous avançons. Nous ne pouvons pas rester dans cette situation. C'est juste indigne.

VOTE **Pour** : **31** M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, Mme FENOLLAR, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA, M. POMPA.

Abstentions : **2** M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

23. CHARTE D'OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE LIEE A LA REQUALIFICATION DU SECTEUR JOLIOT CURIE AVEC LA SOCIETE D'AMENAGEMENT (SAS JOLIOT CURIE).

Rapporteur Monsieur Moison

La Charte de Développement Durable proposée permet de formaliser l'engagement de l'aménageur dans une démarche de développement durable. Cette charte donne un cadre d'application de l'ambition environnementale et de développement durable de l'opération, elle constitue la feuille de route du quartier et permet d'ancrer les ambitions et grandes orientations des projets, partagées par l'ensemble des acteurs.

Elle détermine un certain nombre d'enjeux de développement durable hiérarchisés comme étant des objectifs prioritaires ou secondaires.

Les objectifs prioritaires sont déclinés comme suite :

- *Tirer parti d'une concertation citoyenne riche impliquant des habitants et les riverains*
- *Valoriser les espaces existants et proposer un environnement paysager de qualité favorisant les liens avec la nature et la biodiversité*
- *Développer une mixité fonctionnelle répondant aux besoins « sur mesure » des habitants pour une ville courtes distances.*

Les objectifs secondaires sont déclinés comme suit :

- *Favoriser la convivialité en maintenant une « vie de village » agréable et animée sur le secteur Joliot- Curie*
- *Favoriser la formation et l'insertion sociale à toutes les phases du projet*
- *Mettre en valeur la ressource en eau sur le secteur et redonner les fonctions naturelles de régulation des sols*
- *Concevoir un quartier confortable en toute saison offrant un cadre de développement et d'épanouissement sûr et sain pour tous*

- *Etablir une démarche d'économie circulaire et optimiser l'empreinte carbone d'un projet d'aménagement refait à neuf*
- *Viser la sobriété énergétique et la diversification des ressources.*

La Ville souhaite s'associer et s'engager au côté de la société d'aménagement pour la mise en œuvre et le respect de ces objectifs.

Suite à la présentation en commission Transition Ecologique, Urbanisme et Travaux le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à s'engager aux côtés de la société d'aménagement en signant la charte d'objectifs de développement durable ainsi que tous les documents afférents.

Monsieur Korchia

Nous allons nous abstenir car, en fait, cette charte est un catalogue de bonnes intentions. Il n'y a aucun engagement réel. Si nous la lisons jusqu'au bout et que nous réfléchissons un petit peu : ça ne sert à rien.

Monsieur Moison

Je vous trouve très dur, parce qu'effectivement, même si ça n'a pas une valeur juridique, c'est quand même très difficile de signer contractuellement des objectifs ultras précis lorsque nous parlons d'un projet en cours de travail. Tous les permis de construire ne sont pas définitivement faits. L'objectif de cette charte est quand même d'aller dans un sens. Donc, je ne pense pas que cela ne serve à rien. Même si c'est un catalogue de bonnes intentions, des éléments y sont quand même fixés. Typiquement, le label Biodiversity Ready est un engagement concret « au moins 80% de logements bénéficient d'une double orientation afin d'optimiser l'éclairage et la ventilation naturelle ». Il y a quand même écrit « 80% ». Il n'y a pas marqué « Nous essayerons d'avoir de la lumière dans les logements ». En fait, nous ne pouvons pas maîtriser certaines choses de manière sûre et certaine mais cela a quand même une utilité et nous servira lorsque nous négocierons sur les différents permis de construire, comme c'est le cas actuellement. C'est pour cela que je suis content que nous ayons quand même obtenu de nos partenaires la signature de ces engagements dans cette charte.

Madame Launay

Ce ne sont pas des engagements. Toute la charte est construite de la même manière. Il y a écrit « Pistes d'actions ». Ce sont des pistes. Il n'y a pas d'engagements.

Monsieur Moison

C'est exactement la différence entre une charte et un contrat. Nous sommes d'accord que ce n'est pas un contrat mais nos partenaires ont quand même accepté que nous mettions « 80% ». Cela veut dire que si demain, il y a 30% des logements bénéficiant d'une double orientation qui sont proposés dans les permis, je dirai « Attention, dans nos dernières discussions, nous nous étions mis d'accord sur 80% ». Donc, c'est quand même mieux que rien. Et pour pouvoir négocier les choses, c'est quand même bien d'avoir une base – cette charte – qui n'est pas un contrat-cadre parce qu'il n'y a pas d'orientations juridiques obligatoires mais cela nous donne une orientation allant dans le bon sens.

Madame Launay

Comment cela se passera si Eiffage décide de faire autrement, malgré ce qui est écrit dans la charte ?

Monsieur le Maire

C'est toute la force de la persuasion.

Monsieur Moison

C'est cela. Nous échangerons avec eux mais nous resterons la puissance publique délivrant les permis de construire. Mais s'ils ne nous présentent que des permis de construire sur des lots ne correspondant pas à nos discussions, ils ne pourront pas dire « Ah, oui, nous en avons parlé mais ce n'était pas dans un compte-rendu », puisque là, c'est dans une charte. Donc, nous en avons parlé. Nous l'avons écrit. Si, à la fin, nous n'arrivons pas à tendre vers nos objectifs, cela voudra dire que, dès le départ, nous nous serons mis contractuellement dans une société avec des partenaires qui n'ont pas de paroles.

VOTE **Pour** : **31** M. VIGOUROUX, Mme HAMON, M. MOISON, Mme FENOLLAR, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA, M. POMPA.

Abstentions : **2** M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

24. DECLASSEMENT ET MISE EN VENTE AUX ENCHERES DE DIVERS MATERIELS

Rapporteur Monsieur Le Maire

Considérant que les divers matériels ci-dessous ne sont plus utilisés, il apparait nécessaire de vendre le matériel cité ci-dessous et de le retirer du patrimoine communal :

- *Un lot de 5 tondeuses Wolf : 50 €*
- *Un chariot pour brûleur à gaz : 5€*
- *Un aspirrobrosseur de marque TRUVOX : 200 €*
- *Un lot de tables :*
 - *3 grandes : 100 € l'unité*
 - *2 grandes cassées : 25 € l'unité*
 - *4 petites : 60 € l'unité*
- *Différents petits matériels du garage :*
 - *Roulettes : 20€,*
 - *Chambre à air :10€,*
 - *Ceintures de sécurité de bus :10€,*
 - *Boîtes à extincteurs de bus : 10€,*
 - *Filtre à huile : 5€*

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité et en Commission Transition Ecologique, Urbanisme et Travaux le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de :

- *Approuver le retrait du matériel du patrimoine communal et la vente aux enchères de :*
 - *Un lot de 5 tondeuses Wolf : 50 €*
 - *Un chariot pour brûleur à gaz : 5€*
 - *Un aspirrobrosseur de marque TRUVOX : 200 €*
 - *Un lot de tables :*
 - *3 grandes : 100 € l'unité*
 - *2 grandes cassées : 25 € l'unité*
 - *4 petites : 60 € l'unité*

- *Différents petits matériels du garage :*
 - *Roulettes : 20€,*
 - *Chambre à air :10€,*
 - *Ceintures de sécurité de bus :10€,*
 - *Boîtes à extincteurs de bus : 10€,*
 - *Filtre à huile : 5€*
- *Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.*

VOTE : unanimité

25. INSTAURATION D'UNE AUTORISATION PREALABLE A LA DIVISION DE LOGEMENTS

Rapporteur Monsieur Moison

La pression foncière que subit la commune d'Igny de par sa localisation conduit à un phénomène de division de logements, notamment de logements pavillonnaires sur l'ensemble de son territoire.

Si ces divisions ne constituent pas un problème en soit, elles sont le vecteur de la prolifération d'habitats indignes. En effet, de manière de plus en plus récurrente, il est possible de constater que sont mis à la location des logements de tailles réduites favorisant la suroccupation.

Certes, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur permet d'apporter des éléments coercitifs permettant de bloquer certains projets. Cependant, cette situation reste difficile à appréhender pour les collectivités concernées surtout quand cette division ne s'accompagne pas de travaux soumis à des autorisations d'urbanisme. En effet, les travaux à l'intérieur des logements ne sont pas soumis à une déclaration préalable de travaux tant que la façade n'est pas concernée.

En ce sens, la loi ALUR apporte un outil intéressant afin de permettre aux collectivités d'agir en amont dans le but de combattre le développement d'habitats indignes. C'est pour cela que la commune d'Igny souhaite mettre en place un permis de diviser des logements sur l'ensemble de son territoire, composé majoritairement de résidences pavillonnaires.

Suite à la présentation en Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de :

- *Autoriser la mise en place d'une autorisation préalable de division des logements sur l'ensemble de la commune.*
- *Dire que les autorisations préalables de division de logements seront déposées en mairie.*
- *Dire que la mise en place du dispositif fera l'objet d'une publicité par voie de presse (IgnyMag) et sur le site internet de la Ville pour une mise en œuvre dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus.*

Monsieur Korchia

Personnellement, j'habite tout à côté d'une maison de ce type. Nous sommes tout à fait d'accord pour lutter contre l'habitat indigne.

VOTE : unanimité

26. DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Rapporteur Monsieur le Maire

Depuis le 1^{er} juin 2023, chaque élu local doit pouvoir solliciter un référent déontologue chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, notamment, en matière de prévention des conflits d'intérêts et de probité.

L'organe délibérant de chaque collectivité territoriale, groupement de collectivités territoriales ou syndicat mixte visé à l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) désigne le référent déontologue qui exerce ses missions en toute indépendance et impartialité. Le référent est choisi en raison de son expérience et de ses compétences.

L'organe délibérant de chaque collectivité peut désigner une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein de la collectivité auprès de laquelle elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de cette collectivité et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celle-ci.

La mission peut également être confiée à un collège composé de personnes répondant aux mêmes conditions.

Le décret n°2022-1520 relatif au référent déontologue de l'élu local permet la désignation d'un même référent par plusieurs collectivités territoriales, groupement de collectivités territoriales ou syndicat mixte visé à l'article L 5721-2 du CGCT.

Ainsi, les organes délibérants peuvent confier la mission de référent déontologue des élus locaux au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne.

A cette fin, le Président du CIG désignera un collège composé :

- *D'un membre du collège « référent déontologue des agents » au regard des compétences et des expériences acquises en la matière,*
- *D'une personnalité extérieure choisie en raison de ses compétences, ses connaissances juridiques et son expérience.*

Un arrêté portant désignation du collège mis en place par le CIG sera communiqué ultérieurement aux collectivités ayant confié la mission au CIG.

Compte tenu de l'arrêté du 6 décembre 2022 fixant les plafonds de l'indemnité devant être versée aux référents déontologues des élus par séance du collège et de la possibilité d'étudier des saisines de différentes collectivités lors de la même séance, il est proposé de prendre en compte la strate démographique de chaque collectivité pour fixer le montant annuel forfaitaire d'adhésion à ce service. Ce forfait prend également en compte les frais de mise en place et de gestion du collège des référents.

Il est proposé de retenir la tarification forfaitaire annuel suivant pour l'année 2024 :

- *Collectivités affiliées de 5001 à 20 000 habitants : 320 euros.*

Pour les années suivantes, les tarifs seront intégrés dans la grille tarifaire générale du CIG, adoptée par la délibération annuelle du Conseil d'administration.

Il est proposé que l'indemnité du référent, personnalité extérieure, soit versée par le CIG sous la forme d'une rémunération à la vacation de 300 euros brut par séance.

Le collège se réunira en tant que de besoin. Chaque séance durera une demi-journée (4 heures) durant laquelle une ou plusieurs saisies de collectivités pourront être étudiées.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de :

- *Décider d'adhérer au dispositif mis en place par le CIG de la Grande Couronne afin de bénéficier des services d'un référent déontologue du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France.*
- *Préciser que les modalités de saisine et d'examen des demandes, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus et les modalités de rémunération, se feront conformément à la délibération du CIG de la Grande Couronne jointe en annexe.*
- *Préciser que le tarif d'adhésion forfaitaire annuel applicable est fixé par une délibération du CIG et se monte à 320 euros pour l'année 2024.*
- *Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

Madame Launay

C'est censé éviter aussi les conflits d'intérêts ?

Monsieur le Maire

Oui, par exemple.

Madame Launay

S'il s'agit du même travail qui a été mené au Département, dans son application, cela donne des choses assez cocasses. Par moment, on se demande si quelqu'un va encore pouvoir voter autour de la table tellement on sort les noms. Par exemple, en tant qu' élu du Département, nous devons siéger dans différents organismes, dont, notamment, chez les pompiers, au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Et beaucoup d'élus départementaux y siègent. Donc, à chaque délibération relative au SDIS, nous n'avons pas le droit de voter. Par moment, nous n'avons pas le droit de voter sur l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) mais si c'est la mairie, nous avons le droit. Sincèrement, il y a des moments où nous ne comprenons plus.

Monsieur le Maire

Vous avez raison : c'est n'importe quoi. Là, ce n'est pas lié à cela. Mais ce que vous évoquez est très grave. Cela peut bloquer complètement les institutions. C'est ubuesque.

VOTE : unanimité

27. CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA MAISON POUR TOUS/ MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MPT/MJC) JEAN VILAR

Rapporteur Madame Charpentier/ Monsieur Mezoughi

La Ville encourage le développement d'actions à caractère social, culturel, sportif et éducatif portées par la MPT/MJC Jean Vilar afin de répondre aux besoins des Ignissois(es).

Elle a l'obligation, selon la loi n° 20006331 du 12 avril 2000, de conclure une convention de partenariat et de financement s'appliquant aux subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 €. La convention actuelle prenant fin au 1^{er} avril 2024, il est nécessaire de la renouveler.

La convention a été rédigée en collaboration avec les membres du bureau et la direction de la MPT/MJC Jean Vilar.

Elle prendra effet au 1^{er} avril 2024, pour une durée de 3 ans et sera ensuite renouvelable tacitement 1 fois pour une durée identique.

Suite à la présentation en Commission Jeunesse, Culture, Sport et Evènementiel le 12 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant à signer la convention de partenariat et de financement entre la Ville et la MPT/MJC Jean Vilar ainsi que tous les documents et avenants afférents à cette convention.

VOTE : unanimité

28. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Décision 2024-05 : avenant du bail commercial sis au 7, rue Gabriel Péri au profit du salon de coiffure Pur Végétal.

La ville a signé l'avenant cité ci-dessus ainsi que tous les actes liés audit bail. Toutes les clauses, charges et conditions du bail signé le 1^{er} décembre 2020 restent inchangées.

Décision 2024-06 : attribution d'un marché de rénovation de la salle des mariages d'Igny – 23MA15.

La ville a signé le marché cité ci-dessus, comprenant 9 lots, pour un montant global de 421 683,82 € ttc.

Décision 2024-07 : attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de désimperméabilisation et végétalisation du groupe scolaire Jean-Baptiste Corot – 23MA20.

La ville a signé le marché cité ci-dessus avec l'entreprise ART PAÏS située 54 rue Etienne Dolet 94230 Cachan, pour un montant global de 33 480 € ttc.

Décision 2024-08 : convention de contrôle technique et vérifications techniques relative à la réparation de la charpente du terrain de tennis couvert n°1 suite à l'incendie du 2 juillet 2023 Chemin du Pont de la Molière 91430 Igny.

La ville a signé la convention citée ci-dessus avec la société Qualiconsult domiciliée 4 rue du Bois Sauvage 91000 Evry-Courcouronnes pour un montant de 3 220,80 € ttc.

Décision 2024-09 : signature de l'avenant modificatif du marché 22AC02 « entretien des bâtiments communaux ».

La ville a signé l'avenant cité ci-dessus ajoutant un passage supplémentaire d'entretien le mardi sur les 6 écoles de la ville à compter du 1^{er} janvier 2024 avec la société PULITA.

Décision 2024-10 : contrat de location.

La ville met à disposition le logement communal sis 52, rue Pierre Brossolette 91430 Igny, de type F4 pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une indemnité d'occupation mensuelle de 699,35 euros, révisable chaque année au 1^{er} janvier, suivant l'IRL du 2^{ème} trimestre.

Décision 2024-11 : avenant n°5 au bail pour un local à titre précaire.

La ville a signé l'avenant n°5 cité ci-dessus pour un logement sis 91430 Igny, actant la prolongation du bail du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Décision 2024-12 : avenant n°2 au bail pour un local à titre précaire.

La ville a signé l'avenant n°2 cité ci-dessus pour un logement sis 91430 Igny, actant la prolongation du bail du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Décision 2024-13 : avenant n°1 au bail pour un local à titre précaire.

La ville a signé l'avenant n°1 cité ci-dessus pour un logement sis 91430 Igny, actant la prolongation du bail du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Décision 2024-14 : avenant n°2 au bail pour un local à titre précaire.

La ville a signé l'avenant n°2 cité ci-dessus pour un logement sis 91430 Igny, actant la prolongation du bail du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Décision 2024-15 : avenant n°1 du lot 1 de l'accord-cadre 23AC01 relatif aux vérifications des installations électriques dans les bâtiments communaux.

La ville a signé l'avenant n°1 cité ci-dessus avec la société COREEX domiciliée 341 impasse Clos de Régalette 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume pour un montant de 84,00 € ttc.

Décision 2024-16 : avenant n°1 du lot 9 de l'accord-cadre 23AC01 relatif à la vérification des appareils de levage, portes automatisées, portails semi-automatiques et équipements de travail.

La ville a signé l'avenant n°1 cité ci-dessus avec la société APAVE domiciliée 6, rue du Général Audran 92412 Courbevoie Cedex pour un montant de 746,40 € ttc.

Décision 2024-17 : avenant n°1 à la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du dossier Loi sur l'Eau relatif au projet de restructuration du Complexe Sportif des Bois Brûlés.

La ville a signé l'avenant cité ci-dessus avec la société ANTEA GROUP domiciliée Antony Parc 1-2 6, place du Général de Gaulle 92160 Antony pour un montant de 2 820,00 € ttc.

Décision 2024-18 : convention de formation « Ecrire pour être lu ».

La ville a signé la convention citée ci-dessus pour une formation du 12 au 14 juin 2024, pour un agent, avec la société CAP'COM située 3, cours Albert Thomas 69003 Lyon pour un montant de 1 338 € ttc.

Décision 2024-19 : contrat séjour base de loisirs Daniel Bailly.

La ville a signé le contrat cité ci-dessus dans le cadre d'un mini camp à Saint-Fargeau pour 16 enfants de 7 à 11 ans du 8 au 12 juillet 2024 avec la base de loisirs Daniel Bailly dont le siège social se situe base de Bourdon 89170 Saint-Fargeau pour un montant de 3 604 €.

Décision 2024-20 : contrat séjour base de loisirs de la Rincerie.

La ville a signé le contrat cité ci-dessus dans le cadre d'un mini camp à La Selle Craonnaise pour 16 enfants de 7 à 11 ans du 26 au 30 août 2024 avec la base de loisirs de la Rincerie dont le siège social se situe 671, chemin de l'Etang 53800 La Selle Craonnaise pour un montant de 3 248 €.

Décision 2024-21 : avenant n°3 au contrat de logement à titre précaire.

La ville a signé l'avenant n°3 cité ci-dessus avec la personne en lien avec les missions confiées par le service des sports sur un temps complet prolongeant ainsi le contrat du logement situé au 13 avenue Jean Moulin à Igny pour 6 mois à compter du 25 février 2024.

Décision 2024-22 : réservation de mobil-homes pour le séjour à destination des jeunes du 1^{er} juillet au 5 juillet 2024.

La ville a réservé 2 mobil-homes au camping Les Falaises pour un montant de 2 588,30 € ttc.

Décision 2024-23 : signature de l'avenant n°1 au marché n°22A001 relatif à la location temporaire de modulaires pour la cantine scolaire provisoire.

La ville a signé l'avenant cité ci-dessus prolongeant la location temporaire de modulaires jusqu'au 28 février 2025 avec l'entreprise SAS LOCACONCEPT située 3, Chemin de Bordeneuve 31150 Lespinasse pour un montant global forfaitaire de 205 786,68 € ttc.

Décision 2024-24 : contrat de services LOGITUD Solutions.

La ville a signé 2 contrats de services des progiciels Municipol Web et Municipol Live avec la société LOGITUD Solutions domiciliée ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schœlcher 68200 Mulhouse du 20 janvier 2024 au 31 décembre 2024, renouvelable par tacite reconduction pour une période d'un an, 2 fois maximum.

Les montants pour la 1^{ère} année sont :

- Municipol Web : 3 686,16 € ttc
- Municipol Live : 1 365,24 € ttc

Les montants pour les années suivantes sont :

- Municipol Web : 3 888,00 € ttc
- Municipol Live : 1 440,00 € ttc

Décision 2024-25 : contrat de service DOCAPOSTE-FAST.

La ville a signé le contrat cité ci-dessus à compter du 23 février 2024, pour une durée d'un an, renouvelable sur 2 ans par reconduction expresse avec la société Docaposte Fast domiciliée 37/41 rue du Rocher 75008 Paris pour les montants suivants :

- La première année (11 mois) : 7 621,89 € ttc
- Les années suivantes : 8 314, € ttc.

29. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Madame Launay**

Sur la décision 2024-05, si c'est un avenant, c'est que quelque chose a changé mais il est écrit que rien n'a changé.

Monsieur le Maire

La gérante demande à payer ses loyers mensuellement ainsi que la mise en place d'une provision de charge pour le remboursement de la taxe foncière.

➤ **Madame Launay**

Nous sommes surpris du montant de la salle des mariages. Cela fait partie des projets qui auraient peut-être pu glisser un peu compte tenu de la somme de travaux engagés sur 2024.

Monsieur le Maire

La salle des mariages a déjà fait l'objet d'un décalage puisque nous aurions déjà dû la faire l'année dernière. Je rappelle qu'elle est très bien subventionnée. Le reste à charge pour la ville n'est pas celui du montant des travaux. Nous avons une quarantaine de mariages par an. Il était temps que nous retravaillions cette salle. Il y avait l'aspect esthétique, le sujet de la ventilation et cætera. Après, c'est un choix politique.

➤ **Madame Launay**

Place Stalingrad, le maraîcher bio m'a interpellé car il souhaite mettre un étal avec des cagettes d'environ cinquante centimètres de large, en biais, devant sa vitrine. Et visiblement, ce n'est pas possible. Est-ce une mesure rédhibitoire ou un mauvais renseignement ? Car le trottoir semble relativement large à cet endroit.

Monsieur le Maire

Nous vous répondrons. Je sais que Monsieur Olivier Jouhannet est allé le voir. Nous avons d'autres sujets avec les commerçants mais ils sont plutôt liés aux poubelles.
Peut-être est-ce lié au Règlement Local Publicitaire (RLP) ? Peut-être qu'il voulait le faire sans payer le droit d'occupation de terrasse ? Nous allons vérifier.

➤ **Monsieur Korchia**

Par rapport à l'ancienne cantine, j'ai vu que les travaux de démolition ont commencé de façon brutale. Il n'y avait pas d'amiante là-dedans ? Vu la date de construction de la cantine, je serais surpris qu'il n'y en ait pas dans un bâtiment comme celui-ci.

Monsieur le Maire

Nous allons leur demander mais je crois qu'il y a eu un diagnostic amiante.
Monsieur Richard Turpin confirme qu'il y a eu le désamiantage.

Monsieur Turpin

Il y a eu un désamiantage avant la démolition complète. Ça a été fait avant.

Monsieur le Maire

Vous doutez ? Nous vous donnerons toutes les explications, le calendrier et cætera.

30. INFORMATIONS :

Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines et a pris acte des rapports annuels 2022 des délégués (RAD)

- - - oOo - -

***L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h17.
Ce procès-verbal est consultable en Mairie ainsi que sur le site Internet de la ville
www.ville-ignny.fr (rubrique : la Mairie/Conseil municipal/comptes-rendus)
suite à l'approbation du Conseil municipal.***

- - oOo - -

FONCTION	PRENOM & NOM	Présent	Procuration	Absent	Signature
Maire	Francisque VIGOUROUX	x			
Conseillère municipale déléguée	Marien METIVIER				